

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Entre vérité et efficacité

Louis, Nicolas

Published in:
Revue Mabillon

Publication date:
2008

Document Version
Version revue par les pairs

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Louis, N 2008, 'Entre vérité et efficacité: les stratégies de rédaction dans le Liber exemplorum ad usum praedicantium (ca 1275-1279)', *Revue Mabillon*, vol. 19, pp. 123-156.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

ENTRE VÉRITÉ ET EFFICACITÉ :
LES STRATÉGIES DE RÉDACTION DANS LE
LIBER EXEMPLORUM AD USUM PRAEDICANTIUM
(ca 1275-1279)*

par

Nicolas LOUIS

Entreprise de manière systématique depuis une trentaine d'années, la recherche historique consacrée aux recueils d'*exempla* médiévaux est aujourd'hui bien avancée¹. Si nombre de recueils sont édités et si les études s'y rapportant se multiplient, force est de constater que le *Liber exemplorum ad usum praedicatorum*², depuis son édition par A. G. Little au début du xx^e siècle, est demeuré en marge du champ d'analyse³. Pourtant, outre les

* Le présent article veut être la synthèse d'un mémoire de licence [= maîtrise] en histoire présenté en 2006 à l'Université Catholique de Louvain. Nous tenons à remercier MM. X. Hermand et B. Van den Abeele pour leur supervision et les précieux conseils qu'ils nous ont fournis tout au long de cette enquête.

1. On trouvera une bibliographie complète (et constamment mise à jour) concernant l'*exemplum* médiéval sur le site Internet du Groupe d'anthropologie historique de l'Occident médiéval (GAHOM) : *Bibliographie européenne des Exempla (Bibliex)* [en ligne : <http://gahom.ehess.fr/bibliex/Bibliex.php>, valide au 13.10.2008].

2. Il s'agit là d'un titre conventionnel, forgé par A. G. Little, l'éditeur du *Liber exemplorum* (voir note suivante) : le seul manuscrit de l'œuvre qui nous soit parvenu, amputé du début, est dépourvu de titre.

3. *Liber exemplorum ad usum praedicatorum saeculo XIII compositus a quodam fratre minore anglico de provincia Hiberniae*, éd. A. G. LITTLE, Aberdeen, 1908 (British Society of franciscan studies, 1) [réimpr. Farnborough, 1966]. C'est sur cette édition qu'est fondée cette enquête. La collation d'une dizaine de folios du manuscrit avec cette édition a démontré la grande fidélité de cette dernière. Une édition partielle et antérieure du recueil se trouve dans P. MEYER, « Notice sur un recueil d'*exempla* renfermé dans le MS. B. IV. 19 de la bibliothèque capitulaire de Durham », dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. 34/1, 1891, p. 399-437. Concernant les études sur ce recueil, outre les informations fournies par A. G. Little dans l'introduction de son édition, il n'existe au mieux que des exposés succincts ; voir surtout : J. A. MOSHER, *The exemplum in the early religious and didactic literature of England*, New York, 1911 (Columbia University Studies in English), p. 75-78 ; J. Th. WELTER, *L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Âge*, Paris, 1927 [réimpr. Genève, 1973], p. 290-294 ; et, plus récemment, l'article de R. ALSHEIMER, « *Liber exemplorum* », dans *Zyzyklöpädie des Märchens*, t. 8, Berlin-New York, 1996, col. 1019-1021. Sur l'organisation du recueil, une mise en contexte est fournie dans l'article de J.-Cl. SCHMITT, « Recueils franciscains d'*exempla* et perfectionnement des techniques intellectuelles du xiii^e au xv^e siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 135, 1977, p. 5-21 (+ 6 p. d'annexes non num.). On doit aussi signaler la traduction française de trois récits (n^o 99, 155 et 104) du *Liber exemplorum* par J. BERLIOZ, « *Le Liber exemplorum : Merlin est un démon* », dans *Prêcher d'exemples. Récits de prédicateurs du Moyen Âge*, J.-Cl. SCHMITT éd., Paris, 1985, p. 99-104, et l'exploitation qu'il fait du recueil dans « Le récit efficace : l'*exemplum* au service de la prédication (xiii^e-xv^e siècles) », dans *Rhétorique et histoire. L'exemplum et le modèle de*

attraits classiques liés au genre exemplaire, cet ouvrage offre la particularité d'être le premier recueil d'*exempla* à organiser une partie de ses sections selon l'ordre alphabétique ; il est en outre le plus ancien traité de ce type rédigé par un frère mineur qui nous soit parvenu. À ce double titre au moins, il méritait de nouvelles recherches.

Dans le cadre de cette étude, on tentera de découvrir les stratégies intellectuelles développées par l'auteur du *Liber exemplorum* dans l'élaboration de son recueil. Il ne s'agira donc pas d'étudier le message « prédicable » qu'illustre cet ouvrage⁴, mais de pénétrer dans l'atelier d'un prédicateur franciscain du dernier quart du XIII^e siècle, en analysant le travail d'organisation et de balisage de la matière exemplaire auquel il s'est livré, ainsi que les procédés d'écriture et de réécriture qu'il a mis en œuvre.

1. La fiche d'identité du *Liber exemplorum*

Le seul exemplaire du *Liber exemplorum* connu à ce jour est le manuscrit B IV 19 de la Bibliothèque cathédrale de Durham⁵. Il s'agit d'un livre composite, qui contient plusieurs unités codicologiques copiées à diverses époques et traitant de thèmes différents⁶. Le *Liber exemplorum*, couvrant sept sénonions qui vont du fol. 21 au fol. 103, est l'œuvre de plusieurs copistes actifs dans la seconde moitié du XIV^e siècle⁷. Certaines mentions, présentes tout au long du manuscrit et que l'on peut sans trop de risques attribuer au moine Thomas Swalwell, semblent indiquer que

comportement dans le discours antique et médiéval. Table ronde organisée par l'École française de Rome le 18 mai 1979 (= Mélanges de l'École française de Rome, t. 92, 1980), p. 131-133. Il convient enfin de mentionner la notice de M.-A. POLO DE BEAULIEU, « Liber exemplorum ad usum praedicatorum », dans Les exempla médiévaux. Introduction à la recherche, suivie des tables critiques de l'Index exemplorum de Fr. C. Tubach, J. BERLIOZ et M.-A. POLO DE BEAULIEU éds., Carcassonne, 1992, p. 167-172. Si le recueil lui-même n'a guère suscité l'attention des érudits, il n'en va pas de même des exempla qu'il contient : dans le cadre de la constitution d'une banque de données informatisée des exempla médiévaux, l'ensemble des récits du Liber exemplorum a fait l'objet d'une indexation dans le Thesaurus Exemplorum Medii Aevi (ThEMA) développé par le GAHOM : <http://gahom.ehess.fr/thema/>.

4. À ce propos et pour la même époque, voir maintenant la thèse de N. BÉRIOU, *L'avènement des maîtres de la Parole : la prédication à Paris au XIII^e siècle*, Paris, 1998 (Études augustiniennes).

5. Ce manuscrit mesure 24 cm de hauteur sur 16,5 cm de largeur et les 105 folios qu'il renferme sont en parchemin. La seule étude codicologique qui lui a été consacrée est celle de T. RUD, *Codicum manuscriptorum ecclesiae cathedralis Dunelmensis catalogus classicus*, Durham, 1825, p. 195-196, qui a servi de base aux descriptions postérieures de P. MEYER, « Notice », art. cit., p. 399-401 et d'A. G. LITTLE, *Liber exemplorum, op. cit.*, p. v-vi.

6. Sur le concept d'unité codicologique, voir en dernier lieu J. P. GUMBERT, « Codicological units : towards a terminology for the stratigraphy of the non-homogeneous codex », dans *Il codice miscellaneo : tipologia e funzioni. Atti del Convegno internazionale, Cassino, 14-17 maggio 2003*, E. CRISCI, O. PECERE éds. (= *Segno et testo*, t. 2, 2004), p. 17-42.

7. On remarque en effet au moins un changement de mains entre les fol. 91v et 92 ; de plus, à partir du fol. 91v, les lettres d'attente, écrites jusque-là dans l'espace réservé à l'initiale, le sont dans la marge. Par ailleurs – et on aura l'occasion d'y revenir – le manuscrit est inachevé : certaines initiales n'ont pas été tracées – les lettres d'attente sont encore visibles – et des espaces laissés vierges pour les titres des sections n'ont pas été rubriqués (voir fol. 21v, 31, 33, 35, 41v, 42v, 65, 91v). Signalons, enfin, que de nombreuses erreurs de transcription sont repérables tout au long du recueil.

le volume est conservé tel quel à Durham depuis la fin du xv^e siècle au moins⁸. Dans son état actuel, le recueil est incomplet : d'un côté, il est fait mention, dans l'ouvrage, d'un prologue aujourd'hui disparu (fol. 44v ; voir *infra*)⁹ ; de l'autre, le dernier feuillet du recueil se termine en coupant de manière brutale le premier récit d'une section située sous la lettre *M*¹⁰.

Qui est l'auteur du *Liber exemplorum* et quand a-t-il travaillé ? La date de composition n'est pas mentionnée dans le recueil, mais certains indices permettent de la fixer avec une relative précision. L'ouvrage a comme *terminus a quo* la mort de l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, le 2 juillet 1275, et comme *terminus ante quem* 1279, l'année du décès de l'évêque de Clonmacnois, Thomas de O'Quinn¹¹. Quant à l'auteur, s'il est resté anonyme, de nombreuses informations présentes dans le recueil permettent d'esquisser son portrait¹². Originaire d'Astley dans le Warwickshire, il devient franciscain puis se rend en Irlande. Un *exemplum* le mentionne à Dublin entre 1256 et 1258¹³. On le retrouve ensuite à Paris pour ses études, peut-être en même temps que les théologiens Bartholomaeus de Bononia¹⁴ (présent dans les années 1260) et Roger Bacon (qui y séjourne entre 1257 et 1268). On sait aussi qu'il fut lecteur à Cork un moment entre 1268 et 1272, fonction qu'il n'exerce plus lorsqu'il rédige son ouvrage, entre 1275 et 1279. On peut ajouter qu'à cette date son père est toujours vivant, ce qui laisse croire que l'auteur n'est pas d'un âge extrêmement avancé au moment où il compose son recueil d'*exempla*.

Le terme *exemplum* doit être ici compris dans un sens bien précis, celui de l'*exemplum* homilétique. Soit, selon la définition de Jacques Le Goff aujourd'hui largement acceptée, un « récit bref donné comme véridique et destiné à être inséré dans un discours (en général un sermon) pour convaincre

8. Ce frère, actif à Durham à cette époque, a en effet annoté bon nombre de manuscrits de l'actuelle bibliothèque cathédrale : A. J. PIPER, « The libraries of the monks of Durham », dans *Medieval scribes, manuscripts and libraries. Essays presented to N. R. Ker*, M. B. PARKES et A. G. WATSON édés., Londres, 1978, p. 228.

9. On peut supposer que le texte même du recueil commençait bien avec le premier récit de la première section qu'offre aujourd'hui le manuscrit de Durham. En témoignent la structure du *Liber exemplorum* (voir *infra*) ainsi qu'un indice matériel : on remarque, dans le manuscrit, un retrait en haut du fol. 21 – là où, précisément, commence le recueil –, à coté de la marge de gauche, laissant présager une initiale plus grande que celles visibles dans le reste du volume.

10. Dans son introduction, A. G. LITTLE, *Liber exemplorum*, *op. cit.*, p. vi, écrit : « the end of the work – perhaps a third of the whole – are missing », sans donner d'explication sur cette proportion. J. Th. WELTER, *L'exemplum*, *op. cit.*, p. 292, suppose pour sa part que le recueil devait en son entier compter un peu plus de 300 *exempla*, sans justifier davantage son point de vue. Dans l'état actuel, le *Liber exemplorum* compte quelque 220 *exempla* (voir *infra*).

11. A. G. LITTLE, *Liber exemplorum*, *op. cit.*, p. ix.

12. Voir les indications fournies par les *exempla* n° 10, 22, 38, 43, 44, 45, 46, 62, 104, 110, 117, 142, 166, 167, 191, 192, 199, 211, et A. G. LITTLE, *ibid.*, p. vi-viii.

13. L'*exemplum* n° 117 se déroule au temps où *Alanus de la Schuche* était *iusticiaria* d'Irlande, soit de juin 1256 à août 1258. D'autres histoires (n° 46, 192, 199) situent aussi l'auteur dans cette ville, sans toutefois fournir de précisions chronologiques.

14. *Bartholomaeus de Bononia* († *after 1294*), dans B. ROEST et M. VAN DER HEIJDEN, *Franciscan authors, 13th-18th Century ; A catalogue in progress* [en ligne : <http://users.bart.nl/~roestb/franciscan/franautb.htm#-Toc427589412>, valide au 12.9.2007].

un auditoire par une leçon salutaire »¹⁵. À partir du XIII^e siècle, ces *exempla* bénéficient d'un grand succès dans le contexte de l'essor d'une prédication de masse, à laquelle les ordres mendiants – franciscain et dominicain en tête – donnent une impulsion décisive. Afin de fournir aux prédicateurs un matériau facile d'emploi, l'habitude se répand de rassembler les *exempla* dans des recueils où les récits ne sont plus reliés par une trame narrative, mais simplement additionnés et classés sous des rubriques thématiques. Dans un travail désormais classique, J. Th. Welter a ainsi relevé 46 recueils d'*exempla* compilés entre le XIII^e et le XV^e siècle, la plupart anonymes. À partir du milieu du XIV^e siècle, le corpus de récits ne se renouvelle plus guère : les mêmes récits se retrouvent d'un recueil à l'autre, la masse des *exempla* étant considérée comme un bien commun où chacun est libre de puiser à sa guise. L'originalité des recueils réside donc davantage dans le système de classement des récits que dans leur contenu même¹⁶.

Au départ, le mode de classement est lié à un ordre logique : les *exempla* sont rangés sous des rubriques dont l'organisation est d'inspiration théologique. Cette façon de faire, chère aux cisterciens et aux dominicains, perdurera au moins jusqu'à la fin du XIV^e siècle. La première innovation de taille intervient avec l'apparition de l'ordre alphabétique comme principe de classement des rubriques. Celui-ci devient, à partir de la fin des années 1270, la méthode commune de classement chez les franciscains¹⁷. On retrouve ainsi ce type d'organisation dans le recueil ici analysé – sans doute le premier du genre, on l'a dit –, mais aussi dans la *Tabula exemplorum secundum ordinem alphabeti* (vers 1277) et dans le *Speculum laicorum* (entre 1279 et 1292). Au début du XIV^e siècle, Arnold de Liège († 1345), auteur de l'*Alphabetum narrationum* (vers 1308-1310), introduit une autre modification importante : des renvois en fin d'*exemplum* à d'autres rubriques du recueil¹⁸. Ce changement transforme la nature même des *exempla*, puisqu'il leur confère plusieurs sens de lecture, accentuant ainsi la valeur instrumentale de l'*exemplum*. Une ultime modification, celle de la présence d'une table des

15. C. BREMOND, J. LE GOFF, et J.-Cl. SCHMITT, *L'Exemplum*, Turnhout, 1982 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 40), p. 37-38. Markus Schürer retrace de manière détaillée l'évolution des débats autour de la définition de l'*exemplum* dans la seconde partie de sa thèse : *Das Exemplum oder die erzählte Institution. Studien zum Beispielgebrauch bei den Dominikanern und Franziskanern des 13. Jahrhunderts*, Berlin, 2005 (Vita regularis, 23), p. 51-65.

16. Sur ce point, voir J.-Cl. SCHMITT, « Recueils franciscains d'*exempla* », art. cit.

17. J.-Cl. Schmitt (*ibid.*) explique cette particularité franciscaine par le fait que, dans le cas des dominicains, « il est possible qu'une formation théologique particulièrement poussée les ait encouragés à conserver plus longtemps que les franciscains un mode de classement logique ».

18. Ce recueil a été exploité dans de nombreuses études. Voir, par exemple, J. LE GOFF, « Le vocabulaire des *exempla* d'après l'*Alphabetum narrationum* (début XIV^e siècle) », dans *La lexicographie du latin médiéval et ses rapports avec les recherches actuelles sur la civilisation du Moyen Âge*. Paris, 18-21 octobre 1978, Paris, 1981 (Colloques internationaux du CNRS, 589), p. 321-332, qui donne la liste des rubriques du recueil ; et les deux articles suivants : J. BERLIOZ (avec la collab. de C. RIBAUCOURT), « Images de la confession dans la prédication au début du XIV^e siècle. L'exemple de l'*Alphabetum narrationum* d'Arnold de Liège », dans Groupe de la Bussière, *Pratiques de la confession. Des Pères du désert à Vatican II. Quinze études d'histoire*, Paris, 1983, p. 95-115 ; J. BERLIOZ (avec la collab. de C. RIBAUCOURT), « *Mors est timenda*. Mort, morts et mourants dans la prédication médiévale : l'exemple de l'*Alphabet des récits* d'Arnold de Liège (début du XIV^e siècle) », dans *À réveiller les morts. La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, D. ALEXANDRE-BIDON et C. TREFFORT dirs., Lyon, 1993, p. 17-30.

matières alphabétique dans un recueil à ordre logique, apparaît au cours du xiv^e siècle ; l'exemple le plus réussi en est le *Speculum exemplorum*, compilé puis imprimé aux Pays-Bas en 1481. Du reste, avec l'apparition de l'imprimerie, l'édition des ouvrages à ordre alphabétique sera privilégiée, marquant ainsi le triomphe de ce type de classement.

2. La structure du *Liber exemplorum*

L'analyse de la structure du *Liber exemplorum* est rendue particulièrement délicate en raison des conditions matérielles dans lesquelles ce recueil nous est connu. La rubrication du seul témoin survivant de l'œuvre est en effet très lacunaire : de nombreux titres n'ont pas été tracés (en témoignent des espaces laissés blancs dans le manuscrit), tandis que d'autres l'ont été par une main plus tardive que celle du texte principal. Confronté à ces difficultés, A. G. Little avait proposé une reconstruction de la structure originale du *Liber exemplorum* qui reste globalement valable. Toutefois, sur la base d'un examen attentif de la mise en page du manuscrit, on peut suggérer quelques modifications, synthétisées dans le tableau repris en annexe (p. 154-155).

Un prologue et deux parties : De rebus superioribus¹⁹ et De rebus inferioribus

Dans l'état actuel, le *Liber exemplorum* commence directement par un *exemplum*²⁰. Il n'en était pas ainsi à l'origine. Dans la partie introductive de l'*exemplum* n° 10, on apprend en effet que le recueil était initialement pourvu d'un prologue : *Sane subiunguntur quedam exempla de hac sacratissima materia que bone memorie magister Gerardus de Barry, cuius nomen supra in prologo prime scribitur, collegit et in scriptis rededit, videlicet in libro suo qui dicitur Gemma Sacerdotalis*. D'autre part, au fol. 44v du manuscrit, on relève la mention suivante, qui précède l'*exemplum* n° 61 – la première de la rubrique *De accidia* – : *Secunda pars, ut supradictum est, de rebus dicitur inferioribus, scilicet de viciis et virtutibus cum suis quoque pertinentiis, et secundum ordinem alphabeti per rubricas [blanc] distinguitur*. Cette mention est précieuse à plus d'un titre : elle confirme de façon implicite l'existence d'un prologue où le plan de l'ouvrage faisait sans doute l'objet d'une présentation²¹ ; elle nous indique surtout que le recueil

19. L'intitulé de cette première partie, bien que ne se trouvant pas dans le *Liber exemplorum*, peut être déduit, grâce, d'une part, à la nature des sections qu'elle renferme (voir *infra*) et, d'autre part, au titre de la seconde partie.

20. Même si le *Liber exemplorum* n'est pas composé que d'*exempla* au sens strict du terme – l'auteur distingue d'ailleurs très clairement (en les nommant) d'autres typologies –, dans le cadre de cette enquête, le terme d'*exemplum* sera pris au sens large d'unité de prédication (parole ou récit) d'un recueil d'*exempla*.

21. Sur les prologues dans les recueils d'*exempla*, voir J. BERLIOZ et M.-A. POLO DE BEAULIEU, « Les prologues des recueils d'*exempla* (xiii^e-xiv^e s.) : grille d'analyse », dans *La predicazione dei Frati dalla meta del '200 alla fine del '300*, Spolète, 1995, p. 270-299, et *Id.*, « Les prologues des recueils d'*exempla* », dans *Les prologues médiévaux. Actes du colloque international organisé par l'Academia Belgica et l'École française de Rome, avec le concours de la FIDEM (Rome, 26-28 mars 1998)*, J. HAMASSE éd., Turnhout, 2000 (Textes et études du Moyen Âge, 15), p. 275-321.

est composé d'au moins deux parties, la seconde organisée selon l'ordre de l'alphabet.

La première partie du *Liber exemplorum* comprend aujourd'hui 61 *exempla*²², classés sous 12 sections différentes. Ces sections peuvent être réparties en quatre ensembles qui traitent successivement du Christ, de la Vierge, des anges puis de saint Jacques de Compostelle. Cette partie concerne donc les personnages célestes et correspond à une vision hiérarchisée du monde d'En-haut.

La seconde partie du recueil rassemble 157 *exempla*²³, rangés sous 39 sections et formant le reste du recueil dans son état présent. Selon la mention du fol. 44v, cette partie traite des vices et des vertus ainsi que de thèmes qui leur sont liés, et les récits et paroles exemplaires qu'elle accueille sont placés sous des sections classées selon l'ordre alphabétique des titres (*rubricae*) qui leur ont été attribués.

Des logiques d'organisation différentes

– Un second principe de classement dans la première partie : la chronologie

L'examen des titres des sections de la première partie du *Liber exemplorum* révèle, à l'intérieur des ensembles dont il vient d'être question, un second principe de classement : la chronologie.

Les trois premières sections consacrées au Christ abordent sa vie terrestre et sont agencées de manière chronologique : *De stella Christi*, *De infantia Christi*, *De forma passionis et resurrectionis Christi*. Les deux sections suivantes (*De eukaristia* et *De cruce et passione Christi*) contiennent des *exempla* illustrant le pouvoir thaumaturgique de l'Eucharistie, de la Croix et de la Passion du Christ ; d'un certain point de vue, ces sections sont également articulées chronologiquement, puisqu'elles correspondent à trois temps majeurs de la Semaine sainte. Quant à la dernière section de ce groupe, *De misericordia salvatoris*, elle ne contient qu'un seul récit et ne semble pas entretenir de lien spécifique avec les rubriques précédentes²⁴.

22. 60 *exempla* si l'on reprend la numérotation de A. G. Little et du *ThEMA*. Or, l'*exemplum* n° 5 comprend en fait deux récits, tous deux issus de l'*Historia Scholastica* de Pierre le Mangeur : le récit de l'observation par Denys l'Aréopagite d'une éclipse à la mort de Jésus, précédé de la relation d'un événement miraculeux lié à la colonne sur laquelle fut flagellé le Christ.

23. 157 *exempla* (dont 4 *exempla* enchâssés : n° 135B, 139B, 195B, 195C) si l'on reprend la numérotation de A. G. Little ; 162 selon le *ThEMA* (5 *exempla* enchâssés supplémentaires : n° 86-2, 109-2, 193C, 206B, 206C) ; 157 si l'on prend en compte uniquement les éléments prédicables. Il faut, en effet, ajouter deux *exempla* enchâssés supplémentaires à la numérotation du *ThEMA* (n° 80B et 205B) et retrancher les *exempla* n° 73, 76, 92, 93, 153, 168 et 206C, qui ne renferment pas de matière directement utilisable en vue de la prédication.

24. Faut-il supposer, derrière ce choix de l'auteur, un goût marqué pour cette histoire (n° 29), qui l'aurait incité à créer une rubrique spéciale et à déroger au schéma de classement initial ? Ou bien cette rubrique doit-elle être considérée davantage comme l'aboutissement du groupe de sections consacrées au Christ ? Dans cette perspective, après avoir parlé de la vie terrestre du Christ, de ses attributs qui aident le croyant au quotidien, l'auteur renverrait à la mort et au jugement qui lui succède. Il montrerait, par cette section, la grande miséricorde du Christ lors de ce jugement. Notons de plus que, dans la partie introductive de cet *exemplum*, le Christ est nommé *salvator*.

Quatre sections concernent la Vierge Marie : *De nativitate B. V. Mariae*, *De conceptione B. V. Mariae*, *De festivitibus B. V. Mariae* et *De miraculis B. V. Mariae*. L'ordre des chapitres de ce groupe respecte aussi la chronologie de la vie de la Vierge. Le recueil aborde la naissance de Marie, puis l'incarnation de son fils ; viennent ensuite des récits relatifs aux fêtes de la Vierge, avant que ne soit illustrée l'action toujours présente de Marie à travers les miracles qu'elle accomplit dans le monde.

Les deux dernières sections de la première partie du recueil, quoique de moindre importance en ce qui concerne le nombre d'*exempla*, constituent bien deux entités à part entière et s'inscrivent d'ailleurs parfaitement dans la logique du classement. Si la présence d'une section sur les anges après celles relatives au Christ et à la Vierge correspond bien à une logique hiérarchique, et si une rubrique sur les saints en général était tout aussi envisageable, on peut toutefois s'interroger sur les raisons qui ont poussé le compilateur à consacrer une rubrique particulière à saint Jacques.

– La logique aveugle de l'ordre alphabétique dans la seconde partie

On l'a dit, les chapitres de la seconde partie du recueil sont structurés selon l'alphabet. Il s'agit là d'un trait qui singularise le *Liber exemplorum* et son auteur. Avant lui, personne n'avait entrepris de disposer la matière exemplaire selon cet ordre artificiel – du moins n'en conservons-nous aucune trace. Pourtant, en soi, cette caractéristique n'offre rien de remarquable. C'est en effet au cours de la seconde moitié du XIII^e siècle que l'usage de l'ordre alphabétique se répand : de plus en plus d'outils intellectuels, élaborés notamment par des franciscains, sont alors organisés selon ce système²⁵.

Pour les raisons déjà exposées, l'analyse des titres des sections du *Liber exemplorum* est délicate et doit prioritairement se fonder sur les rubriques « originales », peu nombreuses – environ un tiers de l'ensemble (15 rubriques sur un total de 51). Celles-ci se présentent généralement à l'ablatif, sous la forme suivante : *de* suivi d'un substantif parfois précisé par un déterminant dont la fonction sémantique n'est pas négligeable²⁶. Certaines rubriques comportent plusieurs mots ; dans ce cas, c'est le terme central de la proposition, correspondant à la notion à illustrer, qui a été pris en compte dans le classement de la rubrique ; seule déroge à cette règle la rubrique *De laborantes diebus festivis*, où c'est la première lettre de l'adjectif qui a servi pour le classement alphabétique²⁷. Il faut insister sur la sophistication précoce de ce classement, qui envisage l'ensemble des lettres composant le

25. Sur ce sujet, voir M. A. ROUSE et R. H. ROUSE, « Concordances et index », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, H.-J. MARTIN et J. VÉZIN dirs., Paris, 1990, p. 219-228 et O. WEIJERS, *Dictionnaires et répertoires au Moyen Âge. Une étude du vocabulaire*, Turnhout, 1991 (CIVICIMA, Études sur le vocabulaire intellectuel du Moyen Âge, 4), p. 14-40, avec bibliographie complémentaire.

26. Ainsi la rubrique *De caritate ad Deum*, où la mention *ad Deum* permet de distinguer cette rubrique de celle *De caritate ad proximos*. De même, l'adjectif de la rubrique *De executoribus malis* indique qu'il ne s'agira, dans cette section, que de la mauvaise frange des exécuteurs testamentaires. Dernier exemple : la rubrique *De gaudio coelesti*, où l'adjectif est indispensable pour définir précisément le thème de la section.

27. Cette exception doit de toute façon être minimisée, car il n'existe pas en latin de substantif pour « jour férié ».

mot clé de chaque section : à titre de comparaison, des recueils d'*exempla* plus tardifs, comme la *Scala coeli* de Jean Gobi (ca 1323-1330) ou le *Promptuarium exemplorum* de Jean Herolt (1434), ne respectent pas scrupuleusement l'ordre alphabétique des rubriques ²⁸.

Termes régissant l'ordre alphabétique de la rubrication de la seconde partie du recueil					
A	C	D	F	H	L
Accidia	Caritas (ad Deum)	Decimantes	Festivi	Humilitas	Locutio
Advocati	Caritas (ad proximos)	Detractio	Fides	I	Ludum
Avaritia	Cleri (mali)	Dilatatio	Filius	Indulgentii	Luxuria
B	Cogitatio	E	Furs	Iniuria	M
Baptismus	Confessio	Ecclesia	G	Invidia	Mercatores
	Coniugium	Eleemosyna	Gaudium	Ira	Misericordia
	Contentiones	Excommunicatio	(vana) Gloria	Iudices	Mors
		Executores	Gula	Iudicium	
				Iuramentes	

Conformément à l'indication donnée au fol. 44v, ces différentes sections traitent *de rebus inferioribus*, en ce sens qu'elles sont directement liées au monde terrestre. S'agit-il de rubriques systématiquement organisées autour des vices et des vertus ? Si les sept péchés capitaux sont tous présents dans le recueil, il n'en va pas de même des vertus : la *fortitudo* manque ; on relève simplement la « charité » – encore est-elle divisée en deux sections –, la foi et l'humilité, tandis que la justice n'est mentionnée qu'à travers deux de ses aspects plus concrets (*iudices* et *iudicium*) ²⁹. Plus que par ces septénaires des vices et vertus, l'auteur du recueil semble intéressé par la création de rubriques mettant en scène des situations morales ancrées dans le réel, que ce soit pour les vices – par exemple : *De cogitationibus carnalibus*, *De contentionibus*, *Contra male decimantes*, *De detractioe*, *De dilatione*, *De illis qui iniuriam faciunt ecclesiae*, *Contra laborantes diebus festivis*, *De furto*, *De executoribus malis* – ou pour les vertus, même si celles-ci sont beaucoup moins nombreuses – *De misericordia*, *De mortis memoria* ³⁰.

Toutefois, certaines rubriques ne mettent pas directement en scène les vices ou les vertus *cum suis quoque pertinenciis*. Elles peuvent concerner des

28. JEAN GOBI, *La Scala coeli*, éd. M.-A. POLO DE BEAULIEU, Paris, 1991 (Sources d'histoire médiévale), p. 43-44 ; X. HERMAND, « Les méthodes de travail d'un compilateur d'*exempla* du XV^e siècle : Jean Herolt et le *Promptuarium exemplorum* », *Archivum fratrum praedicatorum*, t. 64, 1994, p. 276-277.

29. On ne peut prendre en compte les autres vertus, étant donné que l'initiale de leur intitulé se trouve après la lettre *M* dans l'alphabet et que, dans l'état actuel, le recueil s'achève de manière brutale à cette même lettre. Le constat est identique pour la *Scala Coeli*, où l'on retrouve le septénaire des vices mais seulement deux vertus cardinales : la charité et la foi. Voir J. GOBI, *La Scala coeli*, éd. cit., p. 163-164.

30. Il est à signaler qu'une section est ambivalente (*De locutione*) : de cette manière, l'auteur montre bien que les paroles sont à double tranchant.

catégories socio-professionnelles. Il en va ainsi des avocats, des clercs, des époux et des marchands. D'autres sections encore montrent aux fidèles les actes qui apportent le salut : *De baptismo*, *De confessione*, *De eleemosyna*, *De indulgentiis*. Enfin, certaines sections illustrent plutôt des notions théologiques (*De excommunicatione* ou *De gaudio celesti*).

En somme, la thématique générale des sections oriente clairement vers une morale pratique et correspond largement aux orientations majeures de la prédication populaire du XIII^e siècle.

Des thématiques privilégiées ?

Certaines sections – et, partant, certaines thématiques – bénéficient-elles d'un intérêt particulier de la part du compilateur ? De l'analyse de l'importance relative des rubriques, calculée ici en nombre d'*exempla*³¹, il ressort que la taille des sections peut fortement varier : on trouve en moyenne trois à quatre *exempla* par section, mais certaines d'entre elles en accueillent jusqu'à quinze.

Dans la première partie, les sections sur l'eucharistie et sur les miracles de la Vierge Marie sont de loin les plus importantes (respectivement treize et quinze *exempla*). En ce qui concerne les personnes célestes, ce sont le Christ et la Vierge Marie qui ressortent très clairement et *quasi ex æquo*. On peut encore remarquer que le nombre décroissant d'*exempla* par groupe suit lui aussi la hiérarchie de ces *res superiores*. Dans la seconde partie, une section semble avoir surtout retenu l'attention de l'auteur : *De luxuria*, qui compte quinze *exempla*.

L'agencement des exempla sous les rubriques : une logique sous-jacente ?

Un compilateur d'*exempla* doit d'abord choisir la structure, plus ou moins élaborée, dans laquelle il va enchâsser ses récits. Une fois défini le type d'arrangement des parties et des sections, il lui reste à insérer les récits dans le cadre ainsi délimité. L'auteur du *Liber exemplorum* a-t-il suivi certaines règles en la matière ou les récits sont-ils distribués au hasard, selon l'ordre des sources exploitées par le franciscain ?

Dans plusieurs sections de la première partie (*De forma passionis et resurrectionis Christi*, *De conceptione B. V. Mariae* et *De festivitibus B. V. Mariae*), les *exempla* semblent à nouveau rangés selon une logique de type chronologique³². Ainsi la rubrique *De forma passionis et resurrectionis Christi* propose-t-elle les *exempla* suivants : une prédication de la future passion du Christ (n° 3), un récit évoquant la crainte qu'éprouvait Pilate en condamnant le Christ (n° 4), deux récits sur la passion et la mort du Seigneur (n° 5 et 6), un résumé des opinions sur l'heure de sa résurrection (n° 7), un *exemplum* relatif aux apparitions du Christ après sa résurrection (n° 8), un *exemplum* sur l'action du mystère pascal (n° 9). De même, le premier récit de

31. Le nombre d'*exempla* présents sous chaque section est indiqué dans l'annexe.

32. Il s'agit bien là d'un choix de l'auteur, puisque ces récits sont rangés dans un ordre différent dans les sources qu'il a exploitées.

la section *De festivitibus B. V. Mariae* traite de la fête de la nativité de la Vierge, les deux suivants de la fête de la purification (avec d'abord un *exemplum* sur l'origine de cette fête, puis un autre sur son introduction), tandis que les deux derniers récits concernent l'Assomption. En revanche, les *exempla* des autres sections ne semblent pas agencés selon une quelconque logique.

Dans la seconde partie, aucune logique d'organisation ne se dégage³³, hormis celle des sources exploitées – certains *exempla* du *Liber exemplorum* se succèdent dans l'ordre où ils se présentent dans l'œuvre qui a servi de modèle³⁴. Notons toutefois qu'à deux reprises (n° 185-186 et 211-212), des récits semblent réunis en raison de leur forte ressemblance au niveau du contenu.

Les « éléments textuels » relatifs à l'organisation du recueil

Les principes de classement du recueil – la logique hiérarchique dans la première partie, l'ordre alphabétique dans la seconde – doivent permettre à l'utilisateur de s'y repérer rapidement. Mais l'auteur du *Liber exemplorum* a voulu aller plus loin : çà et là dans son texte, il a inséré des passages destinés à fournir des compléments d'information ou à orienter le lecteur.

En plusieurs endroits (*exempla* n° 40, 59 et 124), on relève des parties introductives à des sections ou à un groupe de récits. La note du fol. 44v, dont il a déjà été largement question, est un bon exemple de ces passages. On trouve une note similaire en tête des récits de la section ayant trait aux miracles mariaux juste avant l'*exemplum* n° 40, et dans laquelle l'auteur explique qu'il a sélectionné six miracles mariaux parmi la myriade de ceux existants :

Invenimus in quodam libello scripta quedam miracula gloriose Dei genetricis Marie, quedam dico, quia multi libri de miraculis scribendi essent si omnia scribebantur, quia per eam Christus Deus noster benedictus fructus ventris illius in hoc mundo operari dignatus est. Ex hiis igitur miraculis que in libello legimus memorato sex subscripta ad presens occurrunt quorum primum hoc est.

Dans le recueil apparaissent également deux passages n'ayant pour fonction que de renvoyer à d'autres récits du *Liber exemplorum*. L'*exemplum* n° 92 se réduit à une note destinée à fournir un remède contre les pensées charnelles, thème de la section dans laquelle il se trouve, et renvoyant à la rubrique de la Croix et de la Passion du Sauveur :

Nunc autem si contigat cogitationes ita esse importunas quod principiis resistere omnino erit difficile, tunc sumum ut credo erit remedium ad crucem vel passionem Salvatoris confugere secundum modum et exempla super in hac materia in Rubrica de cruce et passione Christi digesta.

33. À titre de comparaison, Jean Gobi, dans la *Scala Coeli*, utilise un système de sous-sections illustrant divers aspects de la rubrique concernée. Voir J. GOBI, *La Scala coeli*, éd. cit., p. 44-45.

34. Il s'agit d'un phénomène habituel que l'on retrouve chez d'autres auteurs, comme par exemple chez Étienne de Bourbon. Voir l'index des auteurs, rapporteurs et des œuvres anonymes de l'édition du traité *De dono timoris* par J. BERLIOZ dans STEPHANUS DE BORBONE, éd. cit. note 41, p. 578-617.

De même, le récit n° 153, classé sous la rubrique *De gula*, se limite à un simple résumé suivi d'un renvoi à la section du recueil où l'histoire est développée :

Aliud exemplum narrat beatus Gregorius in primo Dialogorum de sanctimoniali que in horto [ms ortu] tempore exordinario lactucam manducans arrepta est a demonico. Hoc exemplum accipe supra in Rubrica de Cruce...

L'auteur du *Liber exemplorum* avait donc conscience qu'un même récit pouvait illustrer divers thèmes et être inséré dans plusieurs sections de son recueil grâce à un système de renvois. Mais il ne s'est guère engagé dans cette voie ; un récit est d'ailleurs reproduit à deux endroits différents du recueil – l'*exemplum* n° 101, sous la section *De coniugio*, est identique à l'*exemplum* n° 188 de la section *De locutione bona*. En somme, le système de renvois mis en œuvre par Arnold de Liège dans son *Alphabetum narrationum* est déjà présent dans le *Liber exemplorum*, mais seulement en germe.

Le *Liber exemplorum* semble donc être un recueil en transition, à mi-chemin entre deux traditions. Ce caractère hybride apparaît clairement dans la mise en œuvre d'un double système de classement : le maintien de l'ordre naturel et logique à l'intérieur de la première partie du recueil tranche avec l'ordre alphabétique intégral que l'on observe dans les sections de la seconde partie. Ce contraste illustre sans doute la répugnance du compilateur – et, plus largement, de l'ensemble de ses confrères – à renoncer à un plan structuré rendant pleinement compte de l'organisation du réel, surtout lorsqu'il s'agit du monde céleste... De plus, même dans la partie où la matière exemplaire est rangée sous des sections agencées selon l'ordre alphabétique de leurs titres, les potentialités de ce nouveau système ne sont parfois qu'esquissées, comme dans le cas des renvois à l'intérieur même du recueil.

3. Des commentaires et des conseils pratiques

Après avoir analysé l'organisation du recueil, il convient à présent de se pencher sur la partie de l'ouvrage directement utile à la prédication : les *exempla*. Le *Liber exemplorum* contient bien évidemment des récits et des paroles exemplaires ; il renferme aussi un certain nombre de mentions complémentaires, qui ne relèvent pas du « message prédicable » en tant que tel, mais qui s'apparentent à des commentaires destinés à aider le prédicateur dans sa tâche et, *in fine*, à augmenter l'efficacité du récit exemplaire. Ce sont ces mentions qui nous retiendront dans un premier temps : elles peuvent porter, soit sur la compréhension du message par le truchement d'explications, soit sur sa forme à travers des conseils d'usage.

Présenter la morale de l'histoire

À la fin de nombreux récits ³⁵, l'auteur explicite le message de l'*exemplum* au sens strict ainsi que sa morale. Ces commentaires, loin des exégèses

35. Il s'agit des *exempla* suivants : n° 5, 11, 13, 25, 38, 43, 45, 65, 66, 69, 87, 95, 97, 99, 100, 102, 108, 109-2, 115, 116, 118, 121, 125, 132, 140, 144, 145, 147, 152, 173, 176, 180, 181, 182, 191, 194, 205B, 206C, 210 et 211.

universitaires, sont en règle générale très courts et d'un contenu simple à comprendre. Ainsi, le récit de l'*exemplum* n° 25, racontant l'histoire d'une moniale ayant mangé une laitue sans la bénir et, pour cette raison, envahie par le diable, se termine-t-il par le commentaire indiquant la nécessité de signer un aliment avant de le manger :

Vides ergo virtutem crucis, ex hoc quidem quod mulier illa herbam illam non benedixit, dyabolus habuit potestatem intrandi in ipsam et eam vexandi secundum quod Gregorius narrat : et propter hoc intelligere potes quod si herbam illam signasset, dyabolus super eam potestatem non habuisset.

Le style de ces explications est généralement clair et simple ; l'auteur ne se perd pas dans des formules alambiquées réservées aux initiés. Toutefois, quelques récits sont accompagnés de développements allégoriques, qui rendent les passages concernés encore plus explicites³⁶. L'*exemplum* n° 181 met ainsi en scène le roi d'Angleterre à la chasse, encourageant son faucon par des jurons ; alors que l'animal s'apprêtait à capturer une grue, celle-ci le perfora de son bec. Et l'auteur, à la suite de ce récit, de comparer l'action de la grue à celle du diable qui taraude le crâne des jureurs, les vouant à la damnation :

Quid tibi videtur [ms uitetur], Christiane, quid aliud [ms ad] inquam, nisi quod istis iuratoribus volans ille dyabolus cerebrum perforabit atque acuto rostro mortis eterne animas eorum occidit sine fine ?

Adapter le récit

Ce sont surtout les conseils pratiques accompagnant plusieurs *exempla* (n° 73, 76, 99, 104, 153, 154, 155, 165, 197, 200, 206) qui doivent retenir notre attention. En l'occurrence, il s'agit à chaque fois de proposer une transformation du récit qui vient d'être raconté. Ces interventions sont particulièrement intéressantes, dans la mesure où elles démontrent que l'auteur a longuement réfléchi sur l'usage concret des textes qu'il transcrit, sur les problèmes soulevés par certains d'entre eux et sur l'utilité, voire la nécessité, le cas échéant, de les réécrire ; elles constituent donc des voies d'accès privilégiées pour qui souhaite comprendre les tenants et les aboutissants des techniques de compilation et des stratégies de rédaction mises en œuvre par l'auteur du *Liber exemplorum*.

Naguère, J. Berlioz a bien montré, en présentant plusieurs de ces conseils pratiques, combien l'auteur du *Liber exemplorum* se montre prudent dans l'utilisation des *exempla*, en suggérant à son lecteur d'adapter tel ou tel récit en fonction du public auquel il aura affaire³⁷. On reprendra ici

36. Sur la pratique de l'allégorie dans les recueils d'*exempla*, voir notamment J. GOBI, *La Scala coeli*, éd. cit., p. 48 et sq., et surtout A. STRUBEL, « Exemple, fable, parabole : le récit bref figuré au Moyen Âge », *Le Moyen Âge*, t. 94, 1988, p. 341-361.

37. J. BERLIOZ, « Le récit efficace », art. cit., p. 131-133 (à propos des *exempla* n° 99, 104, 155, 165, 197, 200), et Id., « Le *Liber exemplorum* », art. cit., p. 99-104, où trois de ces *exempla* sont traduits (n° 99, 104, 155). L'*exemplum* n° 104 mérite une attention particulière. Le récit décrit l'apparition d'un démon qui annonce à un mage que l'Angleterre fleurira (à l'avantage du diable) sous Édouard comme elle l'a fait à l'époque de Merlin. Après le récit, l'auteur déconseille de nommer explicitement le prince en question : *Caveat qui hec legit ne unquam nomen principis exprimere in hoc exemplo publice presumat. Sufficit enim quod dicatur quod dyabolus nomi-*

ce dossier, augmenté de plusieurs pièces et dans une perspective quelque peu différente : il s'agira de préciser les types d'intervention sur le texte que l'auteur du *Liber exemplorum* est amené à proposer dans le but de garantir l'efficacité du récit exemplaire, mais également de montrer son souci de s'écarter le moins possible du texte-source et d'en préserver la vérité.

Plusieurs interventions ont pour but d'adapter précisément le récit à la rubrique sous laquelle il est classé (*exempla* n° 73, 153, 154, 155). Prenons comme premier exemple le récit n° 73. Ce dernier, emprunté aux *Dialogues* de Grégoire le Grand, est rangé sous la section *De avaricia*. Elle met en scène Chrysaorius, homme riche et rempli de vices, emporté par les démons qui refusent de lui accorder un délai jusqu'au matin. À la fin du récit, le frère franciscain suggère de ne retenir, parmi les nombreux vices de Chrysaorius, que l'avarice, et il réécrit le début de l'histoire en conséquence, en renvoyant, pour la fin, au texte original³⁸. Il est patent que l'objectif poursuivi ici est d'assurer une correspondance parfaite entre le récit et le thème de la section où il se trouve. Le même procédé est employé à l'*exemplum* n° 153, rangé sous la rubrique *De gula*. Il s'agit en réalité d'un simple renvoi à un autre récit – l'*exemplum* n° 25, dont il a déjà été question, classé sous la section *De cruce*. Cette anecdote, tirée elle aussi des *Dialogues*, met en scène une moniale qui, ayant mangé un morceau de laitue en dehors des heures prescrites et sans la bénir, est possédée par le démon³⁹. Un commentaire suit immédiatement ce résumé, où le lecteur est invité à traiter l'histoire en fonction du thème (*materia*) de cette section – ici la gourmandise. Dans cette perspective, il convient de négliger le passage relatif au signe de croix ; si un prédicateur tient néanmoins à en faire mention, qu'il n'oublie pas de signaler que c'est la gourmandise de la moniale qui a plu au diable davantage que son oubli de bénir la laitue⁴⁰. À travers ces deux exemples, on voit bien que, pour l'auteur du *Liber exemplorum*, le récit exemplaire, même s'il est par nature ambivalent, doit néanmoins, dans certains cas, être adapté au thème de la rubrique sous laquelle il est classé.

navit quendam magnum principem tunc in Anglia existentem, dicens in promixo esse ut floreat Britannia sub illo sicut floruit sub Merlino. Il semble donc qu'il valait mieux, afin de ne courir aucun risque, ne pas parler politique lors de sermons...

38. Le texte – tout comme celui des autres *exempla* ici exploités – vaut d'être cité en entier : *Quamvis autem in hoc exemplo Crisaurius plenus fuisse [dicitur] viciis et merito tot viciorum tam miserabili dampnacione conclusus, quia tamen inter alia vicia in acquirendis rebus dicitur fuisse avaricie facibus accensus, idcirco de exemplo proposito specialiter contra avariciam potest sumi invecio per hunc modum. Beatus Gregorius exemplum narrat terribile de quodam divite nomine Crisaurio. Iste avarus erat collector utique diviciarum sedulus et sollicitus ; ita vixit in avaricia divicias ardentem colligendo, quamdiu Deus permittere voluit. Set ve misero, quia venit finis eius antequam adverteret – finis dolorosus – talis utique finis qualem meruerat. Nam quando libencius voluisset [vivere ?] molestia corporis percussus est. Qui ad extremum veniens, et reliqua verbo ad verbum sicut scriptum est in serie narrationis premissa usque ad finem.*

39. Voir *supra*, p. 134.

40. *Hoc exemplum accipe supra in Rubrica de Cruce, et tracta illud sicut exigit hec materia. Quod ut facias, non oportet quod de cruce feceris mencionem. Et tamen si de cruce fiat mencio in hoc, gula sua fuit avidior, et plus diabolo placuit quod propter aviditatem lactucam significare non advertit. Explicit exemplum.*

En intervenant sur son texte, le compilateur peut également avoir pour but de rendre l'*exemplum* absolument univoque, en supprimant toute possibilité de mauvaise interprétation du récit. Dans l'*exemplum* n° 75, il est ainsi question d'un homme riche qui, voyant à l'heure de sa mort des chevaliers démoniaques s'approcher de lui pour l'emporter, supplie le Seigneur de l'aider. Les diables lui répondent qu'il est bien tard de prier maintenant alors qu'il a eu toute sa vie pour le faire. Le récit se termine sans que le sort du mourant ne soit connu. À cette imprécision, l'auteur apporte une réponse dans l'*exemplum* n° 76. Tout en reconnaissant que l'on ne connaît pas expressément le sort du mourant dans l'au-delà, l'auteur du *Liber exemplorum* estime néanmoins préférable de choisir l'hypothèse la plus dramatique afin de susciter la terreur de l'auditoire. Toutefois, pour garder la vérité intacte (*salve veritate*), il justifie son choix en argumentant à la manière d'un scolastique : puisqu'il est clair (*constat*) que cet homme est un misérable et qu'il mourut peu après l'événement narré, on peut conclure que le misérable a récolté les fruits de sa mauvaise vie. Et l'auteur de conforter son choix par une expression populaire signifiant que le mourant a eu ce qu'il méritait ⁴¹.

Un autre type de transformation est proposé à l'*exemplum* n° 197. Dans ce récit, il est question d'un homme de cour qui mourut soudainement sept jours après avoir péché avec une fille dont il était devenu le parrain. Face au caractère exceptionnel d'un pareil crime, le frère franciscain propose de modifier l'*exemplum* en vue de l'adapter à l'auditoire présumé, en rendant la faute davantage plausible. À ses yeux, en effet, la probabilité qu'un des futurs auditeurs de cette anecdote ait commis un tel acte étant très faible, le risque est grand que le récit ne suscite guère d'intérêt et ne soit, dès lors, d'aucune efficacité (*nullius efficacie*). Toujours avec le même appareil scolastique (*ergo* et *constat*), l'auteur s'efforce donc de rendre le péché beaucoup plus banal : un cas de luxure d'un quidam avec une femme lors d'une soirée bien arrosée. De cette manière, l'auditoire sera agité par la crainte sans toutefois que la vérité du récit ne soit mise en cause ⁴².

41. *Quoniam autem non habetur expresse utrum miser iste dampnaretur aut peniteret in extremis et salutem consequeretur, idcirco quibusdam verbis potest concludi narracio, quibus, salva veritate, terror audientibus incuciat. Constat enim hunc fuisse miserum et cito post fuisse mortuum. Dicatur ergo post finem narrationis immediate sub hac forma seu per hunc modum : – Miser iste cito post ivit viam suam. Ivit ut vulgo dicitur ad suam longam habitationem ubi habet quod hic meruit.* On trouve en outre une digression stipulant qu'il aurait mieux valu pour le protagoniste n'avoir jamais eu d'argent et n'être jamais né – digression qui est appuyée par deux vers anglais : *Quid ei modo prosunt divicie sue ? Ipse qui propter collectionem et avariciam suam equitare debet cum talibus equitatoribus ad ardentem puteum inferni, melius erat ei certe quod nunquam denarium vidisset, melius erat quod nunquam fuisset natus, quia eternaliter dampnatus est. Anglice dicitur : hym were better þat he ne were ne neuer boren for liif and soule he his forloren. Hiis verbis aut aliis consimilibus potest exemplum memoratum terminari.* L'auteur reproduit à divers endroits du recueil des expressions en anglais. Cette influence des langues vernaculaires se retrouve dans d'autres recueils : STEPHANUS DE BORBONE, *Tractatus de diversis materiis predicabilibus. Prologus, prima pars : de dono timoris*, éd. J. BERLIOZ, Turnhout, 2002 (Corpus christianorum. Continuatio mediaevalis, 124), p. XLV et J. GOBI, *La Scala Coeli*, éd. cit., p. 70.

42. *Sane [si] sub hac forma proponatur exemplum, absque dubio minus erit motivum, quia in toto populo residente vix erit unus qui unquam tale flagicium commiserat, immo etiam qui tale flagicium unquam audierit ab aliquo fuisse commissum, et sic exemplum nullius efficacie erit ad populum. Nunc ergo quia constat hunc peccasse per luxuriam sive peccatum luxurie*

À plusieurs reprises, l'efficiace du récit exemplaire est également renforcée par la modification de tout élément risquant de distraire le peuple de l'objectif de la prédication, que cela soit une possibilité de railler le clergé ou des mots propices à de mauvaises pensées. Les transformations de l'*exemplum* n° 155 s'inscrivent notamment dans cette perspective. L'*exemplum* parle d'un frère qui menait une mauvaise vie et s'adonnait à la boisson. Au jour de sa mort, il vit l'enfer s'ouvrir sous ses yeux. Afin d'éviter de présenter une image négative des religieux, l'auteur du *Liber exemplorum* propose de mettre en scène un homme et de concentrer l'attention sur un seul de ses nombreux vices – l'ivrognerie –, en lien direct avec le thème de la section sous laquelle l'*exemplum* est classé – *De gula*. Il réécrit le début de l'histoire dans cette perspective, en se contentant de renvoyer à l'*exemplum* initial pour la fin. De même, l'*exemplum* n° 99 traite d'une femme qui avait mis une hostie dans un tonneau de vin afin d'en avoir davantage. Voyant le tonneau miraculeusement vide, elle prend conscience de sa faute et va se confesser. À son retour, le tonneau déborde. Le frère franciscain propose au lecteur une variation au début du récit : il faut omettre de mentionner l'hostie, et ce, afin de ne pas tenter les hommes dont les âmes possèdent un penchant naturel vers le mal ⁴³.

Au niveau de la forme, J. Berlioz a déjà montré que l'auteur du recueil préconise l'emploi d'un vocabulaire exempt de termes trop directs ou vulgaires (*exempla* n° 165, 200, 206) ⁴⁴. Aux yeux du franciscain, utiliser un vocabulaire moins grossier et plus allusif est davantage conforme au discours de la prédication. On peut aussi supposer que les transformations proposées s'expliquent par le souhait de ne pas distraire le public par des termes qui pourraient prêter à des pensées malsaines.

Pour conclure ce point, reprenons l'*exemplum* n° 154, rangé sous la section *De gula*, qui illustre les différents éléments qui viennent d'être mis en évidence. Le récit est le suivant : un moine, considéré comme digne et qui semblait jeûner souvent, avoue sur son lit mortuaire qu'il mangeait en cachette avant d'être enlevé par un dragon démoniaque. L'auteur estime que, laissé tel, l'*exemplum* causera un préjudice à l'image des religieux et ne sera guère utile à l'édification du peuple. Il propose alors de le retoucher légèrement, sans transformer la vérité. À cette fin, il a recours au stratagème suivant : étant donné que le moine est un homme, on peut remplacer le premier terme par le second. Le même artifice est employé pour simplifier la faute du moine en simple glotonnerie ; le but est ici de recentrer le récit autour du thème de la section, en remplaçant le péché d'hypocrisie par celui de gourmandise, plus tangible pour le *populus*. Le frère franciscain donne ensuite une nouvelle version de l'*exemplum*, mais uniquement pour la partie modifiée. Au terme de cette réécriture, il éprouve le besoin de justifier son intervention : grâce à elle, l'effroi gagnera le peuple et ce, sans scandale pour

commisse, proponatur totum exemplum de quodam qui occasione unius ebrietatis nocte quadam cum una muliere commisit luxuriam, et sic sicut patet intuenti veritas salvabitur et corda audiencium timore concutientur.

43. À propos de ces deux récits, voir particulièrement J. BERLIOZ, « Le récit efficace », art. cit., p. 131-133.

44. *Ibid.*

quiconque. Enfin, il ajoute que si ce récit est raconté à des religieux, le mieux est de l'utiliser en insistant sur l'hypocrisie du moine plutôt que sur sa voracité ⁴⁵.

*
* *

Colligat predicator sententiam secundum quod materie congruit et edificatio requirit audiencium. Somme toute, cette double recommandation qui termine l'*exemplum* n° 18 définit bien l'attitude de l'auteur du *Liber exemplorum* lorsqu'il s'autorise certaines interventions sur ses sources. D'une part, c'est au prédicateur de trouver une sentence aux *exempla* : cette morale ne doit pas découler directement du récit mais, avant toute chose, de la *materia*, en d'autres termes de la section sous laquelle ces récits sont rangés. D'autre part, l'auteur rappelle ce truisme qu'il ne faut toutefois jamais perdre de vue : tout discours suppose un public, et le prédicateur doit prendre en considération les caractéristiques de ses destinataires. Mais un troisième trait caractérise le travail de réécriture du frère franciscain : sa fidélité à la source. Ce qui surprend lorsqu'on lit les récits dont il vient d'être question, c'est l'étonnante précaution dont l'auteur du *Liber exemplorum* fait preuve dans toutes les modifications textuelles proposées, et cela dans le but de ne pas mettre en péril la *veritas* – le mot revient à plusieurs reprises sous sa plume. Ainsi prend-il toujours la peine de reproduire d'abord l'histoire initiale avant d'en proposer une réécriture. Encore s'efforce-t-il de limiter cette dernière au maximum, se contentant de transformer les passages problématiques et renvoyant dès que possible au texte initial, à reprendre mot à mot (*verbo ad verbum* selon l'*exemplum* n° 73). Enfin, visiblement mal à l'aise, il éprouve le besoin de justifier les modifications proposées.

Ce petit corpus de textes explicitement réécrits suscite une interrogation : le frère franciscain a-t-il transformé seulement ces récits ou, au contraire, est-il intervenu sur d'autres *exempla*, mais sans le signaler cette fois ? Poser cette question, c'est aborder la problématique des matériaux qu'il avait à sa disposition et qu'il a mis en œuvre en composant son recueil.

45. *Quamvis hoc de monacho memorato referatur, quia tamen, si eodem modo quo scriptum est proferatur, et religiosus erit in scandalum et non erit multum populo edificatorium, idcirco potest salva veritate quandam brevem transformationem suscipere, et tunc sine scandalo cuiusquam poterit populum edificare. Constat autem quod hic monachus homo erat et ideo de quodam homine tota narratio proponi poterit. Constat etiam quod quando se ieiunare demonstravit, tunc ieiunare debuit, alioquin ypocrisim vitare non potuit : quia ergo manducavit quando se ieiunare demonstravit, idcirco tunc manducavit quando ieiunare debuit. Dicatur ergo si placet in hunc modum : – Narrat Gregorius de quodam qui manducare solebat quando ieiunare debebat ; hoc utique verum est ut iam dictum est. Qui corporis molestia superveniente ad extremum perductus est. Qui cum iam esset in fine, venientibus circa se hominibus, ut moris est, sicut Dominus voluit, cum magna angustia et magna tristitia retulit eis de se ipso rumores dolorosos : et fuerunt isti rumores quod propter gulositatem suam ad devorandum draconi scilicet infernali traditus esset. « Et modo, inquit, cauda sua me genua pedesque colligavit, capud vero suum intra meum os mittens, spiritum meum ebibens abstrahit ». Quibus dictis statim defunctus est, atque ut penitendo liberari potuisset, a dracone quem viderat expectatus non est. In hunc modum si proponatur exemplum, veritas servabitur et sine scandalo alicuius populus terrore concucietur. Si vero religiosus fiat sermo, secundum seriem qua scribitur contra ypocrisim optima est inveccio.*

4. La provenance de l'information : les sources du *Liber exemplorum*

Presque tous les récits du *Liber exemplorum* mentionnent de manière assez précise leur provenance. À l'instar de bon nombre de recueils d'*exempla* plus tardifs, compilés durant les derniers siècles du Moyen Âge, celui-ci est majoritairement composé d'emprunts à des œuvres préexistantes (192 récits, soit 88 %) ⁴⁶. Dans le recueil, deux récits seulement se présentent comme l'expérience personnelle de l'auteur ⁴⁷, tandis qu'une bonne vingtaine d'autres lui ont été rapportés de vive voix ; ce sont ces derniers qui nous retiendront dans un premier temps.

Les sources orales

L'expression « source orale » désigne la (les) personne(s) qui a(ont) raconté à l'auteur du *Liber exemplorum* une ou plusieurs des histoires qu'il reproduit dans son recueil. Ces récits sont généralement introduits par une expression du type *retulit mihi* ou *audivi a* ⁴⁸, et plusieurs indices laissent penser que le frère franciscain a bien reproduit de mémoire des *exempla* qu'il avait entendus ⁴⁹.

Qui sont ces personnes-sources ? Elles se répartissent en deux groupes d'inégale importance : les laïcs (*exempla* n° 38, 62, 67, 105, 167) et, de loin les plus nombreux, les clercs – presque exclusivement des frères mineurs

46. Lorsque l'on compare ces résultats à ceux d'autres recueils antérieurs d'une ou deux générations seulement, on remarque que le même constat vaut pour le *Tractatus de diversis materiis praedicabilibus* d'Étienne de Bourbon (composé vers 1254/56-1261), alors qu'*a contrario* deux autres recueils accueillent principalement des récits transmis oralement : il s'agit du *Dialogus miraculorum* de Césaire de Heisterbach, composé entre 1219 et 1223 (voir B. P. MCGUIRE, « Friends and tales in the cloister : oral sources in Caesarius of Heisterbach's *Dialogus miraculorum* », *Analecta cisterciensia*, t. 36, 1980, p. 167-247), et du *Bonum universale de apibus* du dominicain Thomas de Cantimpré, composé vers 1256-1263. La traduction d'une partie des *exempla* de ce recueil est présente dans THOMAS DE CANTIMPRÉ, *Les exemples du Livre des abeilles, une vision médiévale*, présentation, traduction et commentaire par H. PLATELLE, Turnhout, 1997 (Miroir du Moyen Âge). Le résumé des *exempla* non traduits par H. Platelle se trouve dans J. BERLIOZ, P. COLLOMB, M.-A. POLO DE BEAULIEU, « La face cachée de Thomas de Cantimpré. Complément à une traduction française récente du *Bonum universale de apibus* », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, t. 68, 2001, p. 73-94.

47. Il s'agit des *exempla* n° 117 et 118.

48. Voir les *exempla* n° 22, 38, 43, 44, 45, 46, 62, 66, 67, 95, 99, 104, 105, 110, 112, 142, 166, 167, 180, 191, 192, 199, 211, 213.

49. Dans l'*exemplum* n° 44, l'emploi du verbe *recolo* pour introduire le récit semble, de ce point de vue, significatif : *Aliud etiam exemplum recolo benignitatem gloriose Domine nostre insigniter commendans, quod et nostris similiter accidit temporibus*. De même, dans les *exempla* n° 31 et 99, l'auteur avoue que sa mémoire lui fait défaut et l'empêche de fournir certaines précisions. Du reste, on ajoutera qu'il n'a pas été possible de repérer des récits similaires à ces *exempla* transmis oralement dans des œuvres antérieures à l'auteur. Une seule exception est à signaler : pour l'*exemplum* n° 44, on a retrouvé un texte apparenté dans L. OLIGER, « *Liber exemplorum Fratrum Minorum s. XIII* », *Antonianum*, t. 2, 1927, p. 256-257 ; on peut aussi mentionner l'*exemplum* n° 211 qui ressemble très fortement au texte des fol. 309v-310 du ms 228 du Balliol College d'Oxford. Toutefois, ce dernier date du xv^e siècle.

d'ailleurs ⁵⁰. Dans moins de la moitié des récits, les lieux et les moments de réception sont précisés : quatre *exempla* ont été racontés à l'auteur alors qu'il séjournait à Paris, vraisemblablement durant ses études ⁵¹ ; les autres récits se déroulent en Irlande. Dans quelles circonstances le frère franciscain a-t-il reçu ces histoires ? Sept *exempla* ont été entendus lors de prêches pour les frères ⁵², tandis que douze lui ont été racontés personnellement ⁵³.

Si les références aux sources orales renvoient à des protagonistes différents et à diverses circonstances, elles offrent cependant une certaine homogénéité, dans la mesure où l'auteur du *Liber exemplorum* apporte un grand soin à garantir l'authenticité des récits transmis par cette voie ⁵⁴. À cet effet, il insiste, en règle générale, sur les quatre points suivants : il présente aussi complètement que possible la chaîne de transmission de l'histoire, c'est-à-dire l'(les) intermédiaire(s) entre l'événement rapporté et le lecteur ; il met en valeur le caractère irréprochable de ce(s) dernier(s) ; il replace l'histoire dans son contexte spatio-temporel, en insistant particulièrement sur les coordonnées géographiques ; il tisse des liens entre chacun de ces éléments ⁵⁵.

La chaîne de transmission des récits. Si la chaîne de transmission des *exempla* « oraux » est normalement décrite en détail ⁵⁶, elle n'a pas de longueur type. Elle peut être très courte : le personnage qui raconte l'histoire à l'auteur est alors directement lié à l'événement raconté. Il en va ainsi au

50. Sur l'usage de l'*exemplum* comme outil de consolidation institutionnelle, voir M. SCHÜRER, *Das Exemplum*, *op. cit.* Le *Liber exemplorum* nuance toutefois la thèse de Markus Schürer, selon laquelle les recueils d'*exempla* du XIII^e siècle seraient avant tout des instruments servant à renforcer les institutions religieuses qui les produisent. En effet, si les frères franciscains sont bien à l'origine de nombre de ses *exempla* de source orale, en revanche, le recueil ne les met nullement en valeur dans les récits qu'il contient. De plus, loin d'opposer les frères mineurs aux dominicains, il traite de ces derniers avec respect et confraternité. Et le fondateur même de l'ordre n'est en aucun endroit mentionné. Voir A. G. LITTLE, *Liber exemplorum*, *op. cit.*, p. XIII-XIV.

51. *Exempla* n° 38, 44, 45, 104. Dans les *exempla* n° 44 et 45, l'auteur du *Liber exemplorum* précise en outre que ces histoires furent racontées, à lui et à ses frères, dans la salle du chapitre.

52. *Exempla* n° 43, 44, 45, 95, 192, 199, 213.

53. *Exempla* n° 22, 38, 46, 62, 66, 67, 99, 104, 110, 142, 180, 191.

54. Dans les deux seuls récits tirés de son expérience personnelle (*exempla* n° 117 et 118), l'auteur du *Liber exemplorum* éprouve également le besoin de mentionner plusieurs témoins pouvant confirmer ses dires et donne des précisions de temps et de lieu.

55. Bien entendu, certains *exempla* ne présentent pas ces caractéristiques. Ainsi, à l'*exemplum* n° 104, les seules informations disponibles se trouvent dans ce passage : *Adhuc autem, quam horrenda sunt contenciones et divisiones declarat exemplum quod michi retulit frater Bonaventura de Tuscia, tunc conscolaris meus Parisius*. Si l'auteur mentionne le frère lui ayant raconté l'histoire, il n'indique pas le lien entre ce frère et le mage qui, dans le récit, consulte le démon ; de plus, aucun qualificatif ne vient gratifier les intermédiaires. L'*exemplum* n° 105 souffre de la même imprécision : on ne sait comment l'auteur fut au courant du récit. On peut seulement supposer que ce fut par la rumeur publique, lancée par la victime même de l'*exemplum*.

56. Pour quelques *exempla*, il manque des maillons. Il en va ainsi de l'*exemplum* n° 45 : *Modo accidit exemplum quod audiui Parisius quadam vice infra octavas assumptionis gloriosissime Domine nostre. Quidam frater Bartholomeus nomine, de Ytalia, vir religiosus et admodum litteratus, predicavit fratribus in capitulo de gemma celi gloriosa, de qua et hoc exemplum referebat*. Si l'auteur stipule le lieu où se déroule l'histoire, précise que ce frère *Bartholomeus* est religieux et cultivé et qu'il a prêché cet *exemplum* aux frères présents au chapitre, il ne mentionne toutefois pas le lien entre l'histoire et ce frère.

récit n° 142 : cet *exemplum*, qui raconte que le frère Thomas de Okyon arrêta une épidémie par son prêche sur la confiance en Dieu et le mépris des démons, l'auteur l'a directement entendu du thaumaturge. À l'opposé, certaines histoires font intervenir beaucoup d'intermédiaires. Dans l'*exemplum* n° 166, un aubergiste ayant acheté des indulgences pour son fils bénéficie d'une apparition de ce dernier lui annonçant qu'il est sauvé ; le père s'en va raconter l'événement au vendeur, puis tous deux le rapportent au frère Dunekanus, qui le transmet lui-même au frère Robert de Dodintone – deux religieux mentionnés ailleurs dans le recueil, respectivement aux *exempla* n° 99 et 9. On suppose que le frère Robert raconta le récit à l'auteur, qui indique encore que cette histoire fut assez répandue en Ulster.

Des témoins et des intermédiaires dignes de foi. Si l'auteur du *Liber exemplorum* décrit habituellement la chaîne de transmission des *exempla*, il s'attache surtout à renforcer la solidité des divers maillons qui la constituent. La probité morale et religieuse des différents intermédiaires est alors mise en relief. À l'*exemplum* n° 142, les qualificatifs ne manquent pas pour établir que frère Thomas de Okyon est un témoin digne de foi :

Frater ordinis nostri, vir bonus et fidelis et admodum litteratus, qui etiam ad episcopatum Clonensem assumptus est, postquam per plurimos annos in paupertate et humilitate et predicacione autentica et edificatoria, obsequium sedulum Deo exhibuerat.

Au passage, on remarquera que le fait d'être instruit est aussi considéré comme un gage de fiabilité. Dans l'*exemplum* n° 180, les différents intermédiaires sont également qualifiés de manière positive : le frère qui a recueilli ce récit en confession est un homme saint et digne de confiance en toutes choses, tandis que la protagoniste de l'histoire est une femme bonne et bien docile.

Un autre élément confortant la qualité des intermédiaires et de leurs témoignages est leur grande renommée. Prenons le cas de l'*exemplum* n° 38, dans lequel il est question d'un chirurgien connu de tous les clercs d'Irlande : *Quidam cirurgicus compatriota meus, immo etiam ex nativitate comparochianus meus, nomine magister Petrus de Ardene, omnibus clericis de Hybernia sibi contemporaneis satis notus.* À l'*exemplum* n° 66, c'est un frère mineur qui jouit de la même notoriété : *Non est silentio pretereundum quod nostris temporibus accidit in Anglia, sicut audivi a fratre Thoma de Uffordia, fratre quodam famoso in Hybernia.* Il en va de même dans l'*exemplum* n° 166 : *Erat quidam frater noster quondam in Hybernia, qui etiam vixit post adventum meum in terram istam, predicator famosissimus, quem populus de patria in patriam sequi consueverat propter efficaciam predicacionis sue.* La proximité entre les intermédiaires et l'événement raconté constitue également un moyen efficace pour garantir le témoignage oral. Ainsi, le frère dominicain à l'origine de l'*exemplum* n° 191 doit être considéré comme un témoin fiable : il n'est autre que le fils du protagoniste de cette anecdote.

L'*exemplum* n° 67 montre à quel point l'auteur du *Liber exemplorum* a le souci d'authentifier les témoignages oraux. Cette anecdote rapporte la mort de maître Guillaume Bodin, célèbre avocat de Rouen, que des démons emportèrent dans les airs avant de le laisser tomber. Aux dires du compila-

teur, ce prodige fut observé par une foule de témoins, composée d'hommes et de femmes situés en divers endroits (dans la ville, sur des bateaux et sur un pont), à la première heure du jour ; quant au témoin qui lui raconta l'histoire, il s'agit d'un Normand – un habitant de la région donc – en qui on peut avoir confiance et qui voyait presque quotidiennement maître Bodin⁵⁷ : dans ces conditions, comment douter de la véracité de cette histoire ?

Des récits situés dans l'espace et dans le temps. Dans la même perspective, l'auteur du *Liber exemplorum* veille généralement à présenter le contexte spatio-temporel des *exempla* qu'il a entendus⁵⁸. Cela a pour but de créer un climat de proximité avec l'auditeur, comme dans l'*exemplum* n° 66 :

Non est silentio pretereundum quod nostris temporibus accidit in Anglia, sicut audivi a fratre Thoma de Uffordia, fratre quodam famoso in Hybernia. Qui et fratrem Hugonem, quondam gardianum Londoniarum, tunc temporis vero Grantebrigie studentem, audivit hunc eventum in sermone suo recitare. Sane erat paulo ante tempus illud quidam clericus Grantebrigie qui leges audivit et in eis multum profecit, set, sicut multi faciunt, legibus [blanc] minus legime utebatur.

On voit bien que l'auteur veut ici rendre cette histoire proche de son public : géographiquement, elle se passe en Angleterre et, chronologiquement, à son époque ; en outre, il souligne le peu de temps qui s'est écoulé entre le prêche du frère Hugo et l'événement en lui-même, comme pour actualiser encore l'histoire.

Des liens. Les liens tissés par l'auteur entre les différents éléments présentés ci-dessus sont le quatrième et dernier procédé utilisé pour authentifier les récits transmis oralement. Cette composante est certes moins systématique que les trois précédentes, mais elle apparaît dans plusieurs *exempla*, comme dans le n° 22, qui débute ainsi :

Novi ego clericum nomine Iohannem, utique compatriotam meum, michi quondam admodum familiarem, qui sicut ore suo retulit michi, qui et de veritate sua satis certus fui, quadam vice de nocte ivit de Honestleia, villa scilicet ubi manet pater meus, ad villam propinquam nomine Aruleiam, ad unum concubinam quam ibi habuit, que etiam tunc temporis michi satis nota fuit.

La provenance du récit est décrite avec précision, l'intermédiaire est qualifié de sûr et des précisions géographiques sont données. En outre, et comme pour garantir encore davantage la véracité de ce récit, le frère franciscain s'intègre

57. *Retulit michi Normannus quidam, de quo satis certus sum et fui quod non referret michi nisi verum. Hoc autem erat quod michi referebat. Erat in civitate Rothomagi quidam clericus nomine magister Willelmus Bodin quem dictus Normannus ita novit sicut illum quem quasi cotidie in dicta civitate vidit. Advocatus autem erat, et consistorium curie fratris Rigalidi, tunc temporis Archiepiscopi Rothomagensis, frequentabat. Sane in factis suis non incedebat recto tramite, sicut nec multi faciunt illius scientie professores ; set ecce qualem finem sortitus erat. Certe, die quadam, cum proponeret ire spaciatum circa horam primam supra pontem Rothomag[ensem], vidente maxima multitudine virorum et mulierum qui in vico et in navibus et supra pontem eundem erant, elevatus fuit a demonibus in altum et portatus in aere ultra aquam Secane que ibidem valde amplitudinis est. Portatus etiam fuit mox ultra magnam abbatiam Beate Marie in pratis, que ibi est et taliter vocatur, scilicet Beata Maria de Pratis. Et tandem dimissus deorsum a demonibus, collisus et ad terram confractus et conquassatus fuit, et mortuus miserabiliter mercedem reperit quam promeruit.*

58. Sur la mémoire au Moyen Âge, voir M. CARRUTHERS, *Le livre de la mémoire. Une étude de la mémoire dans la culture médiévale*, Paris, 2002 (Coll. Argô).

littéralement à l'histoire en indiquant qu'il connaît bien ses héros et que le lieu où se déroule le récit n'est autre que le village où habite son père.

Il en va de même pour l'*exemplum* n° 38, qui rapporte une apparition du diable, pleurant parce que les anges célèbrent la fête de l'Assomption. Selon son habitude, l'auteur du *Liber exemplorum* multiplie les éléments destinés à authentifier l'événement relaté. Celui-ci a été raconté par un témoin digne de foi : maître Pierre de Ardene, connu de tous les clercs d'Irlande et qui fréquentait le mage dont il est question dans le récit. Ce témoin, lorsqu'il vit le diable, était entouré d'amis. Quant au frère franciscain, il n'est pas le seul à avoir entendu ce récit puisqu'il se trouvait en compagnie de Roger Bacon lorsque maître Pierre l'a raconté. L'histoire se déroule en effet à Paris, à l'époque où l'auteur était présent dans cette ville pour ses études. Enfin, des liens sont établis entre Pierre de Ardene et le lieu du miracle, de même qu'entre ce maître et l'auteur du *Liber exemplorum* : Pierre de Ardene se trouvait à Paris en raison de son mariage avec une Parisienne, et l'auteur connaît ce dernier parce qu'il est né dans la même paroisse ⁵⁹.

Une exigence de vérité ? On le voit, l'auteur du *Liber exemplorum* prend un soin tout particulier à authentifier les *exempla* de provenance orale. Mentionner les témoins et/ou intermédiaires et préciser leur qualité, établir des liens entre lui-même et ces derniers, ancrer les récits dans un contexte spatio-temporel précis : autant de manœuvres destinées à accentuer le « faire croire » ⁶⁰ de ces anecdotes qui bénéficient sans doute, *a priori*, d'une valeur moindre que les *exempla* issus de sources écrites ⁶¹. De ce point de vue, la note qui termine l'*exemplum* n° 112 est, indirectement, révélatrice :

Hoc exemplum predicavit frater Hugo de Succune in partibus transmarinis, dicens quod hoc ita evenisse audierat enarrari, et cum ita sub dubio rem gestam proponeret, dixit ei quidam ex sedentibus : « Frater, secure narretis hoc exemplum, nam ego scio locum ubi hoc accidit ».

On voit ainsi un prédicateur signalant lui-même le doute qui plane sur l'*exemplum* qu'il raconte mais ne peut authentifier ! Par le truchement du frère Hugo de Succune, l'auteur du *Liber exemplorum* nous fait ainsi part d'une certaine méfiance à l'égard des récits simplement entendus.

Cette méfiance résulte-t-elle de l'exigence de vérité dont témoignait le frère franciscain en intervenant sur certains des *exempla* qu'il compilait ? Deux récits, en tout cas, soulignent sa volonté de ne rien inventer. L'*exemplum*

59. *Adhuc autem quoddam [ms q'dam] mihi et fratri Rogero dicto Bacun Parisius quondam relatum de festo assumptionis gloriose Virginis, non est silencio pretereundum. Quidam chirurgicus compatriota meus, immo etiam ex nativitate comparochianus meus, nomine magister Petrus de Ardene, omnibus clericis de Hybernia sibi contemporaneis satis notus, tempore meo, accepta uxore Parisius, civis erat Parisiensis. Hic michi et fratri Rogero Bacun narravit quod quidam magus Hispanus erat ei familiaris...*

60. Pour reprendre le titre des actes d'un célèbre colloque : *Faire croire. Modalités de la diffusion et de la réception des messages religieux du XII^e au XV^e siècles*, Rome, 1981 (Collection de l'École française de Rome, 51).

61. Sur le statut des sources orales, voir C. BREMOND, J. LE GOFF et J.-Cl. SCHMITT, *L'Exemplum*, *op. cit.*, p. 41-42, 87-90, et pour un exemple concret dans un autre recueil d'*exempla* : O. LEGENDRE éd., *Collectaneum exemplorum et visionum clarevallense e codice Trecenti 1946*, Turnhout, 2005 (Corpus christianorum. Continuatio mediaevalis, 208), p. LXXIV-LXXVIII.

n° 95 raconte qu'un monstre diabolique attaqua un pécheur sur la route ; quand ce dernier cria à haute voix ses péchés, un mur grandit et le mit à l'abri. Le compilateur termine cet *exemplum* en affirmant son caractère indubitable : après l'avoir entendu en confession, le frère Adam l'a raconté aux frères Jean de Galetrun et Thomas de Upofordia – ainsi qu'à beaucoup d'autres frères –, qui l'ont à leur tour transmis à l'auteur de même qu'à de nombreuses personnes ⁶². Juste après ce passage, il ajoute : *Et nescio utrum ego hec ab eo audirem vel non, scio quod illud bene ab eo audissem nisi negligentia vel incuria fuisset impeditus*. Tout en avouant ne plus savoir s'il a entendu cet *exemplum* de la bouche même du frère Adam, l'auteur du *Liber exemplorum* assure que tel aurait été le cas s'il n'en avait pas été empêché par sa négligence ou son manque d'attention : il est visible qu'il aurait préféré établir un lien direct entre lui-même et le frère Adam, mais son honnêteté ne lui permet pas d'être affirmatif sur ce point. L'*exemplum* n° 99, déjà mentionné, fournit un autre indice de cet attachement à la vérité. L'intermédiaire est ici le frère Dunekanus, qui avait reçu la confession de la servante coupable du méfait rapporté dans l'anecdote. Or le compilateur semble connaître l'époux de cette femme, à propos duquel il livre certaines indications : *Inter Dowosky et Ros habitabat quidam paterfamilias cognomento Palmarius, quia peregrinus fuerat in Terra Sancta* ; mais il ajoute tout de suite après ne plus se souvenir de son nom. Plutôt que d'inventer un prénom fictif, il préfère à nouveau reconnaître son ignorance.

Les sources écrites

On l'a dit, le *Liber exemplorum* est avant tout le fruit d'un travail de compilation de récits déjà mis par écrit auparavant : cela concerne 88 % des *exempla*. D'ailleurs, un renvoi à une source écrite est habituellement présent en début de récit ⁶³. Au cours de son travail de sélection, quelles œuvres a-t-il privilégiées ? A-t-il remodelé les récits qu'il empruntait et, dans l'affirmative, quelles interventions a-t-il risquées sur ces textes, et à quelles fins ?

– Des questions critiques

Pour répondre efficacement à ces interrogations et exploiter de manière convaincante les informations que nous livre l'auteur du *Liber exemplorum*,

62. *De ista narratione nemo dubitet, nam ab ore dicti fratris totam seriem eventus huius audierunt frater Iohannes de Galetrun et frater Thomas de Upofordia, qui hec michi et multis aliis retulerunt, et multi alii fratres a dicto fratre Adam.*

63. Seuls les *exempla* suivants sont dépourvus de mention de source : n° 6, 7, 16, 50, 52, 53, 54, 55, 65, 70, 73, 86-2, 89, 100, 109-2, 129, 150, 184, 193B, 195C, 206C. De manière générale, il semble que l'auteur n'a pas mentionné la source parce qu'elle est la même que celle de l'*exemplum* qui précède. Et, de fait, en anticipant sur les résultats de l'analyse, on peut remarquer que le texte-source des *exempla* n° 6, 7, 16, 70, 89, 184, est bien identique à celui de l'*exemplum* qui précède chacun de ces récits (en ce qui concerne les *exempla* n° 50, 52, 53, 54, 55 et 150, on ne peut mener pareille analyse, puisque les sources des *exempla* qui les précédaient n'ont pas été identifiées). Un indice codicologique pourrait confirmer ce constat : la mise en page du manuscrit situe les *exempla* n° 86-2, 109-2, 193B, 195C et 206C dans la même unité textuelle que le récit ou la parole qui les précède. Au final, seul l'*exemplum* n° 129 pose problème : il ne se retrouve pas dans les *Vitae Patrum*, alors que l'*exemplum* n° 128 en est issu.

il convient de garder constamment à l'esprit plusieurs problèmes critiques fondamentaux :

1. L'état dans lequel le recueil nous est parvenu – à travers une copie plutôt tardive, lacunaire et incomplète – suscite des inquiétudes liées aux aléas de la transmission manuscrite : rien ne prouve que l'exemplaire de Durham soit un reflet fidèle de l'original compilé autour de 1275.

2. Le(s) couvent(s) dans le(s)quel(s) le compilateur a travaillé reste(nt) inconnu(s). Par conséquent, nous ignorons tout de la bibliothèque qui était à sa disposition et des œuvres qu'il aurait pu exploiter. Dans le cadre de cette étude, il n'a pas semblé opportun d'entreprendre une enquête sur le fonds manuscrit de base des bibliothèques franciscaines au XIII^e siècle, afin de dresser la liste des ouvrages présents dans toute *libraria* de l'ordre et auxquels le compilateur aurait, presque obligatoirement, eu recours⁶⁴ : en l'occurrence, le jeu n'en valait sans doute pas la chandelle⁶⁵.

3. Puisque la collection de livres visitée par l'auteur du *Liber exemplorum* demeure dans l'ombre, nous ne connaissons pas les exemplaires concrets des ouvrages qu'il a utilisés ; on n'en possède, au mieux, que des éditions critiques. Sont dès lors susceptibles de nous échapper les éventuelles particularités de ces témoins dont il disposait, et le risque est grand d'attribuer indûment au compilateur certaines mutations textuelles dont il n'a fait qu'hériter et qui s'expliquent en réalité par la tradition manuscrite des sources elles-mêmes.

4. L'enquête sur les sources du recueil est facilitée par les nombreuses références à d'autres œuvres. Mais il convient de vérifier que le compilateur a bien eu accès directement à ces sources, sans recourir à des intermédiaires qu'il n'aurait pas signalés : même si, pour un récit donné, le *Liber exemplorum* et l'œuvre à laquelle il renvoie présentent de fortes similitudes, il n'est nullement acquis que le texte du premier dérive directement de celui du second, dans la mesure où le compilateur peut très bien avoir eu accès à ce dernier moyennant un autre recueil.

– Le tableau des sources

On partira des références explicites fournies par l'auteur du *Liber exemplorum*. Une quarantaine d'œuvres sont mentionnées dans ce recueil.

64. Sur ce thème, voir par exemple B. ROEST, *A history of franciscan education (c. 1210-1517)*, Leyde-Boston-Cologne, 2000 (Education and society in the Middle Ages and Renaissance, 11), notamment le chap. 5 (« Franciscan libraries and the access to books ») et, récemment, *Libri, biblioteche e letture dei frati mendicanti (secoli XIII-XIV)*. *Atti del XXXII convegno internazionale, Assisi, 7-9 ottobre 2004*, Spolète, 2005 (Atti dei convegni della Società internazionale di studi francescani e del Centro interuniversitario di studi francescani, n.s., 15).

65. La recherche de sources du *Liber exemplorum* dans M. A. ROUSE et R. H. ROUSE, *Registrum Anglie de libris doctorum et auctorum veterum*, Londres, 1991 (Corpus of British medieval library catalogues, 2) n'a pas donné de résultats probants.

Les « textes-sources » des *exempla* du *Liber exemplorum*

Légende :	
<p>Pour chaque œuvre recensée dans la première colonne, on a indiqué entre parenthèses le nombre de récits présentant une <i>ressemblance textuelle</i> avec le texte-source (premier chiffre) et/ou offrant une <i>ressemblance de fond</i> avec le même texte (second chiffre), et entre crochets le nombre d'<i>exempla</i> qui ne présentent aucune ressemblance avec le texte de la source mentionnée en introduction de ces mêmes <i>exempla</i>.</p> <p>La colonne de droite détaille les numéros des <i>exempla</i> du <i>Liber exemplorum</i> correspondant à chaque texte-source. Les parenthèses signalent des <i>exempla</i> qui présentent une différence formelle avec le texte-source, tandis que les crochets distinguent les <i>exempla</i> qui n'offrent aucun lien avec le texte-source. Les séries d'<i>exempla</i> empruntés à une même source ont été soulignées.</p>	
Bible (1/4)	107, (206A), (206B), (206C)

Textes de la fin de l'Antiquité et du haut Moyen Âge	
<i>Vitae Patrum – Verba seniorum</i> (31/31)	28, <u>56</u> , <u>57</u> , <u>58</u> , 61, 64 ⁶⁶ , 74, 75, 87, <u>88</u> , <u>89</u> , <u>90</u> , <u>91</u> , 101, 151, <u>158</u> , <u>159</u> , 160, 161, <u>162</u> , <u>163</u> , 170, <u>174</u> , <u>175</u> , <u>176</u> , 185, <u>188</u> , <u>189</u> , <u>190</u> , <u>195A</u> , <u>195C</u>
<i>Vitae Patrum – Verba seniorum</i> (5/5) ⁶⁷	94, 156, 171, 186, 195B
<i>Vitae Patrum – Excerpta ex Severo Sulpicio et Cassiano</i> (2/2)	64, 164
Grégoire le Grand – <i>Dialogi</i> (15/15)	Livre I : 25, 102 Livre II : 63, 132, 147 Livre III : 26 Livre IV : <u>18</u> , <u>19</u> , <u>20</u> , 72, 122, 154, 187, <u>197</u> , <u>198</u>
Grégoire le Grand – <i>Homilia XXXIX in Evangelium</i> (1/1)	124
Augustin – <i>De civitate Dei</i> (5/5)	3, <u>77</u> , <u>78</u> , <u>79</u> , 144
Augustin – <i>De Virginitate</i> (1/1)	169 ⁶⁸
Augustin – <i>De Disciplina Christiana</i> (1/1)	169
Augustin – <i>Confessiones</i> (1/1)	179
Bède – <i>Historia gentis anglorum</i> (0/3)	(111), (123), (155)
<i>Quaedam epistolae</i> ⁶⁹ (1/3)	(29), 30, (60)
<i>Liber Barlaam et Iosaphat</i> (0/2)	(27), (148)
Cassiodore – <i>Tripartita Historia</i> (1/1)	2
Jean Chrysostome – <i>Homelia in sanctum Matthaeum</i> (1/1)	1
Palladius – <i>Lausiaca</i> (1/1)	196

66. Le début du récit n° 64 se trouve dans les *Verba seniorum*, tandis que sa fin se lit dans l'*Excerpta ex Severo Sulpicio et Cassiano*.

67. On a distingué ici deux des collections des *Vitae Patrum* : les *Adhortationes sanctorum Patrum*, la plus exploitée, et les *Verba seniorum* (d'après la dénomination de la *Patrologia latina*).

68. Le récit n° 169 a pour sources un passage du *De Virginitate* et un passage du *De Disciplina Christiana*.

69. L'*exemplum* n° 29 est apparenté au texte des *Acta Sanctorum*, t. 1, Paris-Rome, 1866, p. 354, et l'*exemplum* n° 60 au texte édité par C. JONES-MEREDITH, *Historia Karoli Magni et Rotholandi ou Chronique du Pseudo-Turpin*, Paris, 1936, p. 228-234. L'*exemplum* n° 30, quant à lui, possède une forte ressemblance formelle avec un passage que l'on peut lire aux chapitres 3 et 4 de l'édition de R. BEYERS, *Libellus de nativitate Sanctae Mariae*, Turnhout, 1997 (Corpus christianorum. Series apocryphorum, 10), p. 289-295.

Textes des XII^e et XIII^e siècles	
Giraud de Barri – <i>Gemma Ecclesiastica</i> (34/34)	<u>10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 84, 85, 103, 115, 116, 134, 135A, 135B, 138, 139A, 139B, 140, 165, 178, 181, 182, 183, 184, 194, 200, 201, 202, 203, 204, 205A, 205B</u>
Guillaume Peyraut – <i>Summa de vitiis et virtutibus</i> (11/11)	<i>Summa de vitiis</i> : 47, 80, 82 <i>Summa de virtutibus</i> : <u>68, 69, 70, 71, 133, 143, 193A, 193B</u>
Pierre le Mangeur – <i>Historia Scolastica</i> (9/9)	<u>5A, 5B, 7, 8, 32, 33, 114, 177A, 177B</u>
Hugues de Saint-Victor – <i>Excerptio Allegoricarum</i> (2/2)	37, 210
Hugues de Saint-Victor – <i>De sacramentis</i> (1/1)	59
Livres d’auteurs franciscains (0/2)	(51), (136)
Alexandre Neckam – <i>De proprietatibus rerum</i> (1/1)	152
Vies de saints (4/8 + [1])	23, (24), 29, [83], (96), 108, (113), 141, (145)
Vie de saint Jean l’Aumônier (8/9)	(21), <u>109-1, 109-2, 125, 126, 127, 128, 172, 209</u>
Sermons (0/9 + [1])	[31], (48), (49), (86,1), (86,2), (121), (130), (131), (137), (146)
Textes sans mention de sources ou dont les sources n’ont pas été identifiées (7/32)	(4), (6), (9), (34), 35, 36, (39), 40, 41, 42, (50), (52), (53), (54), (55), (65), 81, (97), (98), (100), (106), (119), 120, (129), (149), (150), (157), (173), (207), (208), (212)

Telle quelle, cette liste suggère déjà plusieurs remarques :

La première concerne la diversité des textes recensés. Si les sources classiques des recueils d’*exempla* sont déjà bien présentes – par exemple les *Vitae Patrum* ou les *Dialogi* de Grégoire le Grand –, on relève surtout la très grande variété des œuvres mentionnées : *Vitae*, sermons, lettres, encyclopédie, commentaire liturgique, recueil de miracles mariaux ou d’anecdotes édifiantes ; textes séculaires ou contemporains de l’auteur ; œuvres émanant de milieux ascétiques ou produites dans le monde universitaire. En somme, un ensemble hétéroclite, fait d’éléments issus d’univers radicalement différents.

À bien y regarder, toutefois, cette hétérogénéité n’est pas absolue : les œuvres mentionnées font référence à une culture exclusivement cléricale. A. G. Little avait déjà pointé la surprenante absence de renvois aux auteurs de l’Antiquité païenne⁷⁰ : le moins que l’on puisse dire, en effet, c’est que la « Renaissance du XII^e siècle » n’a guère manifesté ses effets sur la culture de ce frère franciscain !

Par contraste, les œuvres de l’Antiquité chrétienne sont fort bien représentées. Les traités d’Augustin, les *Dialogues* de Grégoire ou les collections de *Vitae Patrum* sont des sources privilégiées du *Liber exemplorum* : globalement, plus de la moitié des récits du recueil remontent à cette époque. En revanche, les contemporains du frère franciscain n’apparaissent guère dans

70. A. G. LITTLE, *Liber exemplorum, op. cit.*, p. XII.

son recueil, hormis Guillaume Peyraut et sa célèbre *Summa de vitiis et virtutibus*. Le XII^e siècle, lui, fait bonne figure, à travers des auteurs comme Pierre le Mangeur, Hugues de Saint-Victor, Alexandre Neckam et, surtout, Giraud de Barri⁷¹. Finalement, si l'auteur du *Liber exemplorum* puise dans des ouvrages de diverses époques, il favorise largement deux périodes : l'Antiquité tardive et le XII^e siècle.

Parmi les sources mentionnées dans le recueil, toutes n'ont pas bénéficié de la même attention. De ce point de vue, cinq œuvres, surtout, semblent avoir suscité l'intérêt du frère franciscain : les collections de *Vitae Patrum* et les *Dialogues* de Grégoire le Grand pour la fin de l'Antiquité ; la *Gemma ecclesiastica* de Giraud de Barri et, dans une moindre mesure, l'*Historia scolastica* de Pierre le Mangeur et la *Summa de vitiis et virtutibus* de Guillaume Peyraut, pour les auteurs des XII^e et XIII^e siècles ; à cet ensemble, il convient d'ajouter, dans un autre registre, le dossier hagiographique de saint Jean l'Aumônier. N'était la très rare *Gemma ecclesiastica*, il s'agit là d'ouvrages très largement diffusés dans les bibliothèques ecclésiastiques. Le champ culturel du compilateur ne présente, de ce point de vue, rien que de très habituel.

– Des renvois aux sources globalement fiables ?

Devons-nous supposer que l'auteur du *Liber exemplorum* a directement utilisé tous les textes qu'il mentionne au fil de son recueil ? Plusieurs éléments invitent à envisager positivement cette éventualité, en tout cas pour une bonne part des récits.

Rappelons d'abord que tous les *exempla* munis de renvois à des sources orales ont bien été, semble-t-il, entendus par le compilateur, dans la mesure où la recherche de parallèles dans d'autres œuvres n'a guère donné de résultats, sinon dans des ouvrages plus tardifs⁷².

Il faut également insister sur l'homogénéité du système de renvois aux sources écrites. L'auteur du *Liber exemplorum* utilise généralement les formules impersonnelles suivantes : *reperitur*, *habetur*, *refert(ur)*, *scribitur*, *invenitur*, *scriptum est*, *legitur* ; ou bien il reprend ces verbes, mais à la première personne du singulier ou du pluriel : *habemus*, *reperi(mus)*, *inveni(mus)*, *legi(mus)*⁷³ ; ou bien encore, il met en scène les auteurs des *exempla* en employant les verbes : *refert*, *ait*. Tous ces verbes sont normalement suivis du nom de l'auteur et/ou du titre de l'œuvre⁷⁴. En

71. Même si – et A. G. Little l'avait aussi signalé – il faut remarquer l'absence de certains auteurs, comme Jacques de Vitry ou Bernard de Clairvaux, pourtant toujours populaires au XIII^e siècle.

72. Voir *supra*, p. 139, note 49.

73. L'utilisation de la formulation impersonnelle ou personnelle est à comprendre comme un souci de variation stylistique. En effet, un même texte-source peut être nommé des deux manières.

74. Ce système de renvoi aux sources écrites est comparable, par exemple, à celui de la *Scala Coeli* de Jean Gobi. Voir *La Scala coeli*, éd. cit., p. 57. En outre, des mentions plus précises se retrouvent parfois, surtout en tête des *exempla* tirés des *Dialogues* de Grégoire le Grand : les numéros des divers livres de cet ouvrage sont alors mentionnés.

marge de ces indications générales, l'*exemplum* n° 136 doit retenir l'attention. À la fin de ce récit, le frère franciscain mentionne le traité où il a trouvé cet *exemplum*, puis ajoute qu'il l'a recopié de sa main : *Qui scilicet frater Ioannes et hanc narrationem in libro suo scripsit, de quo etiam ego exscripsi eam manu mea.*

Dans la même perspective, d'autres passages du recueil doivent retenir l'attention, car ils suggèrent que l'auteur du *Liber exemplorum* n'a, de manière générale, guère modifié le texte qu'il transcrivait. En ce sens, il faut souligner la fréquence élevée d'expressions succinctes telles que *in hunc modum, in hec verba, sic dicens, videlicet quod, sicut, hoc est*, révélatrices d'une volonté de respecter la source utilisée. Des mentions plus spécifiques confirment cette vision des choses. C'est tout particulièrement le cas de la partie conclusive de l'*exemplum* n° 29 : *Hanc sententiam excerpti ex epistola Dyonisii cuius verba difficilia sunt, et ideo malui sensum quam verba scriptitare : legat epistolam qui voluerit, et hoc absque dubio veritatem poterit invenire.* L'auteur prend la peine d'indiquer que la sentence qui termine l'histoire se trouvait également dans la lettre où il a puisé l'*exemplum*. Il ajoute qu'il a simplifié le texte initial du récit en raison de la difficulté de compréhension qu'il présentait, mais en veillant à bien en préserver le sens ; il laisse d'ailleurs au lecteur la possibilité d'apprécier la véracité de sa transcription en retournant au texte initial ⁷⁵.

Bref, ces indices, certes épars et fragiles, donnent l'impression que l'auteur du *Liber exemplorum* tient à préciser quand il modifie une de ses sources. On serait donc tenté de conclure de l'absence de toute mention de ce type dans un *exemplum* à l'exploitation directe de la source citée. Mais, pour trancher en connaissance de cause, il n'existe qu'une seule voie : l'analyse détaillée de la tradition littéraire de chaque *exemplum*. La tâche est évidemment démesurée et l'on nous pardonnera d'y avoir renoncé au profit d'une stratégie plus pragmatique, davantage liée à la finalité de cette étude. En s'appuyant principalement sur les œuvres fréquemment exploitées par l'auteur du *Liber exemplorum*, on poursuivra les deux objectifs suivants : *primo*, qualifier, de manière encore globale et imprécise, les relations qui unissent le recueil et ses sources ; *secundo*, inventorier et évaluer les métamorphoses textuelles repérées en vue de mieux comprendre l'attitude générale adoptée par le frère franciscain face aux textes qu'il compile.

– Le travail sur les sources

La présence, dans deux recueils d'*exempla* différents, d'une même série d'*exempla* classés dans un ordre identique constitue habituellement l'indice fiable que d'étroites relations existent entre ces deux textes. Afin d'évaluer les rapports qu'entretient le *Liber exemplorum* avec les œuvres auxquelles il renvoie, il peut donc se révéler utile de rechercher si de telles similitudes s'observent dans le cas qui nous retient. Les résultats de cette enquête ont été

75. De même, à la fin des *exempla* n° 32 et 33, l'auteur ajoute respectivement : *hoc incidens breviter tangitur in hystoriis* et *hoc etiam scribitur ibidem sub brevitate*. Il a donc voulu signaler au lecteur que les informations qu'il a fournies se retrouvent sous une forme plus brève dans les *hystoriis* ; d'une comparaison des textes il ressort que ces indications s'avèrent exactes (voir PETRUS COMESTOR, *Historia scholastica*, dans J.-P. MIGNÉ, *PL*, t. 198, col. 1540).

synthétisés dans le tableau des pages 146-147. Qu'en conclure ? Si on relève bien une ou même plusieurs séries d'*exempla* semblables dans le *Liber exemplorum* et dans nombre de ses modèles potentiels, ces constats ne permettent généralement pas d'aboutir à des certitudes quant à une utilisation directe de ces traités. Deux exceptions méritent toutefois d'être mentionnées : des séries entières d'*exempla* extraits des *Vitae Patrum* et, surtout, de la *Gemma ecclesiastica* de Giraud de Barri se retrouvent telles quelles dans le recueil. Il s'agit là d'éléments probants en faveur d'une utilisation directe de ces ouvrages par l'auteur⁷⁶.

La comparaison systématique et minutieuse des *exempla* du *Liber exemplorum* et de leurs modèles explicites a permis d'aboutir à une série de constatations, parfois très précises, concernant les différences qui apparaissent entre textes-sources et « texte-cible ». Dans le cadre de cette étude, il n'est pas possible de documenter, dans le détail et pour chaque texte-source, l'ensemble de ces constats. On se contentera d'en énoncer les principales conclusions :

1. La plus grande partie des *exempla* du *Liber exemplorum* présente de fortes analogies textuelles avec les textes-sources mentionnés dans le recueil (voir tableau *supra*, pp. 146-147). Or ces derniers, rappelons-le, relèvent d'univers très contrastés, tant en ce qui concerne l'époque de rédaction que le genre littéraire ou la renommée dont ils ont bénéficié. On en conclura que le compilateur a, globalement, respecté les sources auxquelles il avait recours – et peu importe ici qu'il s'agisse des textes mentionnés explicitement dans le recueil ou d'ouvrages intermédiaires.

2. Quand on examine avec attention le texte de chaque *exemplum* du *Liber exemplorum* et celui de son modèle avoué, on s'aperçoit qu'il existe presque systématiquement des différences. Ces dernières peuvent être importantes et concerner une ou plusieurs phrases, voire même un passage entier ; plus souvent, elles se limitent à quelques mots. En circulant d'un recueil à l'autre – *via*, éventuellement, un ou plusieurs intermédiaires –, beaucoup d'*exempla* ont donc subi des métamorphoses. Comme nous le verrons, ces mutations peuvent être classées et l'on peut en proposer une typologie.

3. L'analyse des textes a montré que les divers procédés de réécriture identifiés se rencontraient dans les *exempla* issus des principales sources du *Liber exemplorum* ; il semble dès lors raisonnable de les attribuer, en partie en tout cas, au travail d'une seule et même personne. Cette conclusion est significative et constitue un indice supplémentaire en faveur de l'hypothèse d'une exploitation directe des œuvres (de la plupart d'entre eux, à tout le moins) mentionnées dans le recueil par le frère franciscain.

76. La très faible diffusion que la *Gemma ecclesiastica* a connue – un seul manuscrit en est aujourd'hui conservé (Londres, Lambeth Palace Library, ms 236) et certains indices laissent penser qu'il s'agit de l'original (voir J. J. HAGEN, *Gerald of Wales : a translation of Gemma ecclesiastica by Giraldus Cambrensis*, Leyde, 1989, p. ix-xxxvii) – vient corroborer l'hypothèse de son utilisation directe par le frère franciscain.

Revenons sur ces métamorphoses textuelles⁷⁷ et, sans prétendre en fournir un inventaire détaillé, essayons d'en proposer une classification sommaire⁷⁸.

Les transformations concernent d'abord la forme des récits : les syntaxes compliquées sont simplifiées, les effets de style sont délaissés au profit de formules, plus prosaïques certes, mais surtout plus claires. Une attention particulière est aussi accordée au lexique : les mots rares sont soit remplacés par des synonymes plus courants, soit accompagnés de quelques mots explicatifs⁷⁹. En somme, les récits et paroles du *Liber exemplorum* se lisent plus aisément que leurs modèles dans les textes-sources.

D'autres mutations concernent le contenu des *exempla*. Elles répondent, semble-t-il, à un triple objectif : introduire le récit, le centrer sur la thématique de la section où il est classé et clarifier autant que possible les récits ou paroles :

– Beaucoup d'*exempla* ont été extraits de leur contexte d'origine pour être intégrés au *Liber exemplorum*. Il a donc fallu, bien souvent, reformuler le début des récits, supprimer certains renvois qui n'avaient plus de raisons d'être ou encore ajouter des éléments d'information présentés en amont de l'histoire racontée.

– On relève également une volonté de supprimer ou de modifier des éléments qui risquaient de brouiller la réception du message véhiculé par l'*exemplum* et, partant, son efficacité. Ainsi tous les détails et mentions digressives ont-ils été soit mis de côté, soit aménagés. De plus, puisque le message des *exempla* devait être étroitement lié aux titres des sections où ils se trouvent, certains éléments de contenu, hétérogènes par rapport au thème de ces sections, ont été soit transformés, soit supprimés.

– Les transformations repérées répondent enfin à une volonté de clarifier le message véhiculé par les *exempla*. Tout passage présent dans le texte pris comme source et nuancé un propos ou faisant état d'un doute, voire d'une interrogation, n'a plus sa place dans le recueil.

Le cas de l'*exemplum* n° 152 résume bien les différences qui peuvent exister entre un récit du recueil et celui du livre pris comme source.

Au niveau du contenu, on s'aperçoit que les deux textes racontent la même histoire, à la différence que dans le *Liber exemplorum* sont supprimés détails et redites pour recentrer l'histoire sur son thème central : la glou-

77. J. Berlioz, dans son article « Sainte Pélagie dans un *exemplum* d'Étienne de Bourbon », dans *Pélagie la pénitente. Métamorphoses d'une légende*, t. 2. *La survie dans les littératures européennes*, Paris, 1984 (Études augustiniennes), p. 165-171, analyse un exemple de réécriture et fait les conclusions suivantes : lors de la réécriture, l'histoire a été résumée, simplifiée et ses effets ont été exagérés, le tout pour atteindre un plus large public.

78. On n'a pas exploité ici la typologie des réécritures que propose M. GOULLET, *Écriture et réécriture hagiographiques : essai sur les réécritures de vies de saints dans l'Occident latin médiéval (VIII^e-XIII^e siècle)*, Turnhout, 2005 (Hagiologia, 4), à propos d'un genre voisin, l'hagiographie, dont il faudra dorénavant s'inspirer.

79. Voir à ce sujet les remarques de M. DESPINEUX, « Les miracles mariaux de Christian de Lilienfeld d'après la Légende dorée. Procédés et finalités d'un abrégiateur », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 67, 1989, p. 257-271.

tonnerie. Par exemple, on ne s'arrête guère sur les vertus du père et il n'est pas jugé digne de mentionner des passages tels que *collocato postea lapide in loco suo*. De plus, le dénouement de l'histoire ne semble pas utile à raconter : si le fils s'en va à Jérusalem, il n'est plus fait mention de ce qu'il va y faire.

Les différences formelles sont encore plus sensibles. Après avoir lu les deux textes, on se rend compte que celui du *Liber exemplorum* est beaucoup plus aisé à comprendre que l'original. L'introduction de l'histoire est claire, les descriptions des protagonistes sont résumées en deux ou trois adjectifs, tandis que la syntaxe de l'histoire est considérablement simplifiée.

Version <i>De naturis rerum</i> ⁸⁰	Version <i>Liber exemplorum</i>
<p>Libet hic aedificationis gratia rem gestam scripto commendare. Praefuit igitur jure haereditario Ponti-Ysarae comes illustris, armis strenuus, et avito sanguine generos sed pro dolor ! virum tot gratiae titulis salutis [saluti] quam corpori sanitati nociva. Solvit tandem generale naturae tributum, et cum apparibus tam pomposis quam superfluis corpus terrae commendatum est. Successit ei filius ejus adolescens [adolescens filius ejus], nobilitate animi nobilitatem generis transcendens, pauperum dulce solatium, orphanorum pater, viduarum tutum refugium. Sepulcrum paternum saepius, arbitro omni remoto, visitare consuevit, in piis lacrimis et multa devotione filium se exhibens. Crebris etiam elemosynis [Crebris etiam pauperum et elemosynis] et opulentis pauperum lavavit inopiam, supplicans eis ut pro patris anima intercederent ad Dominum. Quadam die nobile nobilibus invitatis parari jussit convivium, sed antequam solverent jejunia duxit invitatos ad patris sepulcrum. Injungit ministries comes ut lapidem superpositum amoveant. Paretur jussis, et ecce cernunt omnes astantes bufonem teter-rimum et horribilem collo potentis ibidem sepulti pedibus protervis inhaerentem. Quo viso, oborto lacrimarum</p>	<p>Narrat Alexander Nequam libro 2 de naturis rerum, quod Vir quidam nobilis comes iure hereditario Pontisare praefuit, set tamen vicio gule subiacuit. Ipso tandem mortuo</p> <p>successit ei filius</p> <p>nobilis et moderatus, pauperum consolator et viduarum,</p> <p>qui sepius visitavit sepulcrum paternum cum lacrimis et devocione,</p> <p>et cum elemosinis opulentis rogavit pauperes ut pro patre intercederent. Accidit ergo ut nobilibus nobile quadam vice pararet convivium, sed ante convivium duxit invitatos ad sepulcrum, et iussit amovere lapidem. Quo amoto viderunt omnes astantes bufonem horribilem et teterrimum collo parentis sepulti cum protervis pedibus inherere. quo viso exclamavit filius cum lacrimis</p>

80. Alexander NECKAM, *De naturis rerum*, éd. Th. WRIGHT, Londres, 1863 (Rerum britannicarum medii aevi scriptores), livre 2, chap. 188, p. 334-335. Sur le succès de ce récit, J. BERLIOZ et M.-A. POLO DE BEAULIEU, « Les recueils d'*exempla* et la diffusion de l'encyclopédisme médiéval », dans M. PICONE, *L'encyclopédisme médiéval*, Ravenne, 1994, p. 186. Les passages entre crochets sont des variantes présentes dans l'édition de Th. Wright. Les mots communs aux deux textes ont été mis en gras. Les caractères gras soulignés indiquent les mots se retrouvant dans les deux textes, mais à une place différente.

<p>imbre, exclamavit filius, « O pater, pater, sollemnes epulae per meatus colli istius transpire solebant in stomachum, sed en qualis est crapulae inhonestae remuneratio. » Collocato postea lapide in loco suo, discumbunt invitati, comes autem conceptum interius dolorem ob reverentiam mensae et invitatorum gratiam dissimulavit. Summo diei sequentis diluculo amicos fideles convocat, exponens eis animi secretum. Regem Francorum haeredem suum constituit, et urbem Hierosolimitanam adiens, pauperibus Christi humiliter et affectuose servivit toto tempore vitae suae.</p>	<p>dicens : ‘O pater ! O pater ! sollemnes ille epulae solebant per collum transire. Ecce qualis est gula remuneratio.’ Tunc</p> <p>autem dolorem</p> <p>dissimulavit, set post omnem</p> <p>hereditatem regi Francorum dimisit et ipse Ierosolimam perrexit.</p>
---	--

*
* *

L’inventaire des métamorphoses qui précède peut sembler, au premier abord, contradictoire avec la prudence dont l’auteur du *Liber exemplorum* fait preuve lorsqu’il modifie certains *exempla* (voir *supra*). En réalité, il n’en est rien : entre les modifications parcimonieusement suggérées par le compilateur et les mutations textuelles qui viennent d’être inventoriées, il existe en effet plus qu’une différence de degré : c’est la nature même de l’intervention du compilateur qui est en cause. En effet, pour l’auteur, la *veritas* n’est mise en danger que lorsque l’on modifie la morale centrale du message véhiculé par le récit ou la parole. Or les transformations textuelles dont il vient d’être question ont uniquement pour fonction de faciliter la compréhension du message des *exempla*. En d’autres termes, lorsqu’il agit sur le texte qu’il compile de manière anonyme, jamais l’auteur du *Liber exemplorum* ne transforme le message prédicable en lui-même ; à l’opposé, les transformations qu’il signale explicitement modifient de manière sensible le thème de la prédication et la morale contenue dans les *exempla*. La *veritas*, le sens religieux présent dans ces *exempla*, est alors éprouvée par ces arrangements, de sorte qu’il s’avère nécessaire pour l’auteur de justifier les changements proposés.

Le *Liber exemplorum* illustre bien, à travers ses différentes caractéristiques, la dialectique entre le respect de la vérité et la nécessité de l’efficience qui devait se poser pour son auteur. Premier recueil d’*exempla* à utiliser l’ordre alphabétique, il comporte encore une première partie agencée conformément à l’ordre des choses célestes. L’auteur se permet de modifier la forme des récits qu’il recopie ; il redouble cependant de circonspection lorsqu’il s’agit de modifier le sens moral des *exempla*. En définitive, si la propagation du message exemplaire est essentielle pour ce frère franciscain, elle ne peut toutefois primer sur l’orthodoxie religieuse : la fin ne justifie pas toujours les moyens.

Nicolas LOUIS

Aspirant F.R.S.-FNRS
FUNDP, Namur

ANNEXE

LA RUBRICATION DU *LIBER EXEMPLORUM*¹

N°	RUBRICATION SELON A. G. LITTLE	N°	NOUVELLE RUBRICATION PROPOSÉE	E*
	[Pars I. – De rebus superioribus]		[Pars I. – De rebus superioribus]	
1	<i>De stella Christi qualiter apparuit</i>	1	<i>De stella Christi qualiter apparuit</i>	1
2	<i>De infantia Christi</i>	2	<i>De infantia Christi</i>	1
3	<i>De forma passionis Christi</i>	3	<i>De forma passionis et resurrectionis Christi</i>	8
8	<i>Qualiter Christus apparuit discipulis suis post resurrectionem</i>			
10	<i>De Corpore Christi</i>	10	<i>De eukaristia</i>	12
25	<i>De cruce</i>	22	<i>De cruce et passione Christi</i>	7
29	<i>De misericordia Salvatoris</i>	29	<i>De misericordia Salvatoris</i>	1
30	<i>De nativitate B.V. Mariae</i>	30	<i>De nativitate B.V. Mariae</i>	1
32	<i>De conceptione B.V. Mariae</i>	31	<i>De conceptione B.V. Mariae</i>	4
35	<i>De festivitibus B.V. Mariae</i>	35	<i>De festivitibus B.V. Mariae</i>	5
40	<i>De miraculis B.V. Mariae</i>	40	<i>De miraculis B.V. Mariae</i>	16
56	<i>De Angelis</i>	56	<i>De Angelis</i>	3
59	<i>De Sancto Jacobo</i>	59	<i>De Sancto Jacobo</i>	2
	[Pars II. – De rebus inferioribus]		[Pars II. – De rebus inferioribus]	
61	<i>De accidia</i>	61	<i>De accidia</i>	4
65	<i>De advocatis</i>	65	<i>De advocatis</i>	7
72	<i>De avaritia</i>	72	<i>De avaritia</i>	5
77	<i>De baptismo</i>	77	<i>De baptismo</i>	3
80	<i>De caritate ad Deum</i>	80	<i>De caritate ad Deum</i>	1
81	<i>De caritate ad proximos</i>	81	<i>De caritate ad proximos</i>	2
83	<i>De clericis malis</i>	83	<i>De clericis malis</i>	4
87	<i>De cogitationibus carnalibus</i>	87	<i>De cogitationibus carnalibus</i>	7
95	<i>De confessione</i>	94	<i>De confessione</i>	7
101	<i>De coniugio</i>	101	<i>De coniugio</i>	2
103	<i>De contentionibus</i>	103	<i>De contentionibus</i>	2
105	<i>Contra male decimantes</i>	105	<i>De male decimantes</i>	2
107	<i>De detractio</i>	107	<i>De detractio</i>	4
110	<i>De dilatione</i>	110	<i>De dilatione</i>	3
113	<i>De illis qui iniuriam faciunt ecclesiae</i>	113	<i>De illis qui iniuriam faciunt ecclesiae</i>	9
122	<i>De eleemosyna</i>	122	<i>De eleemosyna</i>	10
132	<i>De excommunicatione</i>	132	<i>De excommunicatione</i>	5
136	<i>De exsecutoribus malis</i>	136	<i>De exsecutoribus malis</i>	2
138	<i>Contra laborantes diebus festivis</i>	138	<i>De laborantes diebus festivis</i>	5
142	<i>De fide</i>	142	<i>De fide</i>	1
143	<i>De filiis male se habentibus erga parentes</i>	143	<i>De filiis male se habentibus erga parentes</i>	2
145	<i>De furtis</i>	145	<i>De furto</i>	3
148	<i>De gaudio coelesti</i>	148	<i>De gaudio coelesti</i>	3
151	<i>De vana gloria</i>	151	<i>De vana gloria</i>	1
152	<i>De gula</i>	152	<i>De gula</i>	6
158	<i>De humilitate</i>	158	<i>De humilitate</i>	8

1. Voir A. G. LITTLE, *Liber exemplorum*, op. cit., p. XXI-XXIX.

166	<i>De indulgentiis</i>		166	<i>De indulgentiis</i>		1
167	<i>De iniuria innocentibus sive in rebus sive in persona</i>		167	<i>De iniuria innocentibus sive in rebus sive in persona</i>		1
168	<i>De invidia</i>		168	<i>De invidia</i>		2
170	<i>De ira</i>		170	<i>De ira</i>		2
172	<i>De iudicio</i>		172	<i>De iudicibus</i>		2
			174	<i>De iudicio extremo</i>		7
180	<i>De iuramentis</i>		180	<i>De iuramentis</i>		5
185	<i>De locutione bona</i>		185	<i>De locutione</i>		6
191	<i>De ludis inordinandis</i>		191	<i>De ludis inordinandis</i>		5
195	<i>De luxuria</i>		195	<i>De luxuria</i>		19
209	<i>De mercatoribus</i>		209	<i>De mercatoribus</i>		2
211	<i>De misericordia hominis</i>		211	<i>De misericordia hominis</i>		2
213	<i>De mortis memoria</i>		213	<i>De mortis memoria</i>		1

LÉGENDE

	Rubriques originales (d'après A. G. Little)
	Rubriques présentes dans la marge du manuscrit, généralement d'une main plus tardive (d'après A. G. Little)
	Rubriques proposées par A. G. Little afin de combler les espaces laissés blancs dans le manuscrit
	Rubriques tracées dans une écriture analogue à celle du copiste du manuscrit et de couleur rouge
	Rubriques tracées dans les marges du manuscrit par une main plus tardive
	Rubriques non trouvées dans le manuscrit et ajoutées
N°	Numéro du premier <i>exemplum</i> de chaque section
E*	Nombre d' <i>exempla</i> par section selon la nouvelle rubrication proposée